

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**Récupération des coûts des services liés à  
l'utilisation de l'eau sur les bassins  
Métropolitains et d'Outre-Mer**

---

**District Sambre**

**Version définitive**



Institut des Ressources Environnementales  
Et du Développement Durable

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



## Note au lecteur

Ce rapport **présente les résultats de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau sur le bassin hydrographique Sambre pour la période 2013-2016.**

Les analyses ont été menées pour les ménages, les activités de production assimilées domestiques, les industriels et l'agriculture. Ces analyses ont permis de déterminer les taux de couverture des coûts des services, par le prix de l'eau dans un premier temps, par le prix de l'eau et les subventions dans un deuxième temps, complétés par les autres sources de financement pour terminer.

Dans un souci d'efficacité, cette actualisation des études de récupération des coûts a été menée dans le cadre d'une étude nationale. Celle-ci a permis notamment d'harmoniser les résultats produits par les bassins, mais de ce fait, rendu difficile les comparaisons de l'évolution de certains ratios entre ce cycle et le précédent.

Les principales sources de données, la méthodologie et les hypothèses retenues sont explicitées dans un rapport méthodologique, commun à tous les bassins.

### **Principaux résultats :**

Les ratios de récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement du district Sambre sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Millions d'€ Hors Taxes / an	Sambre		Total	
	AEP	ASST		
Recettes facturées	13	13	25	
Subvention d'exploitation	0	0	1	
<b>Recettes de fonctionnement des services (1)</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	
Dépenses d'exploitation (2)	-11	-8	-19	
<b>Excédent Brut d'exploitation(3= 1-2)</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	
75 autres produits de gestion courante	0	0	0	
76 produits financiers	0	0	0	
77 produits exceptionnelles	0	0	0	
65 autres charges de gestion courante	0	0	0	
66 Charges financières	0	-1	-1	
67 charges exceptionnelles	0	0	0	
<b>Résultat de gestion, financier (4)</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	
<b>Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	
Subventions d'investissement	0	1	1	
Dépenses d'investissement	-3	-4	-7	
<b>Consommation de capital fixe (CCF MAX)</b>	<b>-7</b>	<b>-12</b>	<b>-18</b>	
Alimentation en eau potable	-7	0	-7	
Assainissement collectif	0	-12	-12	
<b>Consommation de capital fixe (CCF MIN)</b>	<b>-4</b>	<b>-7</b>	<b>-10</b>	
Alimentation en eau potable	-4	0	-4	
Assainissement collectif	0	-7	-7	
<b>R1</b>	<b>Taux de couverture des charges d'exploitation</b>	<b>114%</b>	<b>160%</b>	<b>134%</b>
<b>R2</b>	<b>Taux de couverture des investissements</b>	<b>57%</b>	<b>113%</b>	<b>92%</b>
<b>R3 Max</b>	<b>Taux de couverture besoins renouvellement</b>	<b>71%</b>	<b>68%</b>	<b>70%</b>
<b>R3 Min</b>	<b>Taux couverture besoins renouvellement</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>	<b>88%</b>

- Le recouvrement des coûts de fonctionnement par les recettes des services : R1 = 134%
- Le recouvrement des coûts d'investissement par les recettes des services et les subventions : R2 = 92%.

- Le recouvrement du besoin en renouvellement des installations (évalué par la CCF) par les disponibilités de financement des services (recettes et subventions) : R3 = entre 70% et 88% selon les hypothèses retenues sur la durée de vie du patrimoine.

Par catégorie d'usager, après intégration des coûts pour compte propre, des transferts, et coûts environnementaux, les ratios de récupération des coûts sont les suivants :

Million d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages	APAD	Industrie	Indus+APAD	Agriculture
Taux de récupération des coûts <b>HORS</b> coûts environnementaux	106,6%	106,5%	97,8%	99,4%	107,4%
Taux de récupération des coûts <b>AVEC</b> coûts environnementaux	85,9%	83,8%	77,8%	78,9%	53,3%

Il n'a pas été mené d'analyse par district pour les usages navigation et hydroélectricité. A l'échelle nationale, hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts du secteur de l'hydroélectricité est supérieur ou égale à 100%, et de 73% pour le secteur de la navigation fluviale.

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>LE CADRE GÉNÉRAL .....</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>ANALYSE DES COMPTES DES SERVICES COLLECTIFS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>8</b>
2.1	<b>LA TARIFICATION DES USAGES DE L'EAU.....</b>	<b>8</b>
2.1.1	<i>Tarification des services collectifs d'eau potable et d'assainissement .....</i>	<i>8</i>
2.1.2	<i>Tarification de l'eau pour les agriculteurs .....</i>	<i>9</i>
2.2	<b>ANALYSE DES COMPTES DES DÉLÉGATAIRES.....</b>	<b>9</b>
2.3	<b>ANALYSE DES COMPTES DES COLLECTIVITÉS.....</b>	<b>10</b>
2.4	<b>CONSOLIDATION DES COMPTES.....</b>	<b>10</b>
2.5	<b>LA TVA.....</b>	<b>11</b>
2.6	<b>LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE - CCF.....</b>	<b>11</b>
<b>3.</b>	<b>ANALYSE DES TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS.....</b>	<b>12</b>
<b>4.</b>	<b>LES TRANSFERTS .....</b>	<b>15</b>
4.1	<b>LES TRANSFERTS VIA LES FLUX D'AIDES-REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU .....</b>	<b>16</b>
4.1.1	<i>Prélèvement de l'Etat.....</i>	<i>16</i>
4.1.2	<i>Aides perçues par les usagers.....</i>	<i>16</i>
4.1.3	<i>Les redevances payées par les usagers.....</i>	<i>17</i>
4.1.4	<i>La redevance phytosanitaire.....</i>	<i>17</i>
4.2	<b>LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : ETAT, CONSEILS RÉGIONAUX, CONSEILS DÉPARTEMENTAUX ET AUTRES COLLECTIVITÉS.....</b>	<b>18</b>
4.3	<b>AIDES PERÇUES DE LA PAC .....</b>	<b>18</b>
4.4	<b>LA SOLIDARITÉ INTERBASSIN.....</b>	<b>19</b>
4.5	<b>LES TRANSFERTS VIA LA TAXE VNF.....</b>	<b>19</b>
4.6	<b>LES TRANSFERTS DES BUDGETS GÉNÉRAUX AUX BUDGETS EAU .....</b>	<b>20</b>
4.7	<b>LES TRANSFERTS VIA LA TGAP.....</b>	<b>20</b>
4.8	<b>LES TRANSFERTS VIA L'ÉPANDAGE DES BOUES .....</b>	<b>20</b>
<b>5.</b>	<b>LES COÛTS POUR COMPTES PROPRES .....</b>	<b>21</b>
5.1	<b>ASSAINISSEMENT ET ÉPURATION EN COMPTE PROPRE.....</b>	<b>21</b>
5.1.1	<i>Assainissement non collectif des usagers domestiques.....</i>	<i>21</i>
5.1.2	<i>Epuration autonome des industriels .....</i>	<i>22</i>
5.2	<b>PRÉLÈVEMENTS AUTONOMES DES INDUSTRIELS.....</b>	<b>23</b>
5.3	<b>COÛTS POUR COMPTE PROPRE DE L'AGRICULTURE.....</b>	<b>24</b>
5.3.1	<i>Gestion des effluents d'élevage .....</i>	<i>24</i>
5.3.1.1	<i>Les coûts de fonctionnement .....</i>	<i>24</i>
5.3.1.2	<i>La CCF .....</i>	<i>25</i>
5.3.2	<i>L'irrigation .....</i>	<i>25</i>
<b>6.</b>	<b>LES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>27</b>
6.1	<b>LES DÉPENSES COMPENSATOIRES.....</b>	<b>27</b>
6.1.1	<i>Evaluation des dépenses.....</i>	<i>27</i>
6.1.2	<i>Responsabilité des pressions et financement des dépenses entre usagers .....</i>	<i>28</i>



# 1. Le cadre général

L'article 5 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, appelée Directive Cadre sur l'Eau (DCE), demande une caractérisation des districts hydrographiques (aussi appelée plus communément « état des lieux »), qui doit s'appuyer sur une analyse économique des usages de l'eau.

L'article 9 ainsi que l'annexe III de la DCE précise notamment que cette analyse doit permettre de prendre en compte et de rendre compte du niveau de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, compte tenu du principe pollueur-payeur. Le degré de récupération des coûts répond avant tout à une **exigence de transparence** demandée par la DCE.

Au-delà de la réponse à une exigence communautaire, cette étude permet également de fournir des indicateurs compréhensibles par les acteurs du territoire pour animer les débats des instances de bassins. Elle éclaire par exemple sur les besoins en renouvellement du patrimoine, le rôle du système aides-redevances des agences et offices de l'eau dans le prix de l'eau domestique, le bilan des transferts pays et reçus par catégorie d'utilisateur, etc.

Cet exercice améliore également la connaissance des transferts financiers entre acteurs et renseigne ainsi sur les équilibres financiers à l'œuvre.

Enfin, il permet d'identifier les tendances du système de gestion de l'eau sur le territoire. L'étude nationale est menée par district hydrographique et les résultats présentés sont des moyennes annuelles calculées sur la période 2013-2014.

## Les acteurs des services liés à l'utilisation de l'eau

La directive cadre sur l'eau (DCE) exige qu'une analyse économique des usages de l'eau soit menée pour chaque district hydrographique. Au minimum, les trois grandes catégories d'utilisateurs qui doivent être analysées sont les ménages, l'agriculture et l'industrie. Les usagers « contribuable » et « environnement » peuvent également être analysés dans le cadre de cette étude.

- L'utilisateur **Agricole**. La définition de l'agriculture est celle classiquement utilisée par les instituts de statistiques, elle inclut toutes les activités de production agricoles à l'exception de l'industrie agro-alimentaire comprise dans l'industrie.
- L'utilisateur **Industriel**. La référence de l'**industrie** est celle de l'institut européen de statistiques EUROSTAT : elle inclut toutes les activités de production, y compris les services, les petits commerces, l'artisanat, les PME-PMI. Il convient ainsi de bien avoir à l'esprit que les services d'eau et d'assainissement des collectivités recouvrent également les activités des industries raccordées et celles du petit commerce de proximité (boulangerie, épicerie, etc.) sous la dénomination activités de production assimilées domestiques (APAD) qui relèvent formellement de la catégorie de l'industrie au sens de la DCE.

Ainsi derrière le terme « *usager industriel* » on retrouve :

- Les industriels au sens « *redevable* » des agences de l'eau (activités de production dépassant une certaine taille, identifiées individuellement) comprenant les industries isolées et les industries raccordées à des réseaux publics ;
  - Mais aussi les activités de production assimilées domestiques (APAD), c'est-à-dire les petits commerces, l'artisanat et les PME-PMI, traditionnellement comptabilisées sous le vocable « *collectivité* » au sein des agences.
- Par usager **Ménages ou Domestique**, on comprend les consommateurs d'eau domestique, et nommés ci-après, pour plus de lisibilité, les « usagers domestiques ».

- L'utilisateur, ou plutôt l'acteur **Contribuable**, qui doit être distingué du consommateur d'eau. La mise en évidence des flux de financement doit faire apparaître toutes les subventions publiques en provenance des collectivités territoriales (Conseils Départementaux, Conseils Régionaux), de l'Etat, de l'Europe, derrière lesquels on peut identifier le quatrième usager qui est le contribuable. Même si pour le grand public, le portefeuille du contribuable est le même que celui du consommateur d'eau, cette distinction est importante pour bien mettre en évidence dans quelle mesure l'eau paie l'eau et isoler la part qui est payée par l'impôt de celle payée par le prix de l'eau. En effet, il est opportun de faire apparaître le contribuable en sa qualité d'acteur distinct du consommateur d'eau dans la mesure où, à ce titre, il se voit appliquer des prélèvements différenciés et avoir des attentes distinctes, dont les besoins financiers interfèrent avec les flux d'échange entre usagers.
- L'acteur **Environnement**. La Directive demande également d'évaluer les bénéfices et les dommages pour les milieux naturels, ce qui fait apparaître une cinquième catégorie d'utilisateur-acteur : l'environnement. L'environnement supporte en effet des coûts liés à sa dégradation, mais il peut également bénéficier de subventions pour compensation et/ou réparation (ex : entretien des rivières).

### Les services liés à l'utilisation de l'eau et le financement de ces services

L'exercice de la récupération des coûts renvoie à l'étude du financement des services liés à l'utilisation de l'eau. Les services liés à l'utilisation de l'eau sont constitués des services collectifs et des services autonomes.

- Le financement des **services collectifs d'eau potable et d'assainissement** est assuré les usagers domestiques, industriels, APAD et occasionnellement agriculteurs, via la facturation.
- Le financement des **services autonomes est assuré, grande partie, directement par l'utilisateur lui-même sur son compte propre**. A titre d'illustration, l'assainissement autonome des habitations est pris en charge directement par l'utilisateur domestique, l'industriel peut être amené à prélever directement dans le milieu et traiter directement ses eaux usées sur site, l'agriculteur qui est équipé d'un point de forage sur son terrain prend en charge ses propres coûts. L'utilisateur peut toutefois bénéficier d'aides sous la forme de subventions et/ou de prêts à taux bonifié, constituants de fait des transferts indirects, soit des contribuables (subventions Etat et collectivités), soit d'autres usagers (subventions agences/offices de l'eau).

Le tableau ci-dessous présente la liste des usages de l'eau, via les services collectifs et les services autonomes.

	Ménage	Entreprises		Agriculture
		Activités économiques assimilées domestiques	Industrie	
Services de captage, traitement, stockage de l'eau	Services publics d'alimentation en eau potable	Services publics d'alimentation en eau potable	Services publics d'alimentation en eau potable Alimentation autonome	Irrigation Abreuvement des troupeaux
Services de collecte et traitement des eaux usées	Services publics d'assainissement collectif Assainissement autonome	Services publics d'assainissement collectif	Services publics d'assainissement collectif Épuration autonome	Épuration des effluents d'élevage

L'exercice de récupération des coûts consiste donc à identifier et détailler les transferts financiers pour 5 catégories d'utilisateurs :

- Ménages ou usagers domestiques : consommateurs d'eau abonnés domestiques des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Entreprises :



- Activités de Production Assimilées Domestiques (APAD) : toutes les activités économiques soumises aux redevances domestiques
- Industries : redevables industriels au sens des agences et offices de l'eau, que le site soit isolé ou raccordé à un réseau ;
- Agriculture : élevages et irrigation ;
- Environnement : représentant l'enjeu de la protection des milieux naturels ;
- Contribuables (local, national, personnes physiques mais aussi entreprises).

Nous présentons ci-dessous les étapes de l'analyse de la récupération des coûts.

- Section 2 : Analyse des comptes des services collectifs
- Section 3 : Analyse des taux de recouvrement des coûts des services collectifs d'eau potable et d'assainissement
- Section 4 : Analyse des transferts, via le flux des aides et redevances de l'agence de l'eau et des autres transferts ;
- Section 5 : Estimation des coûts pour compte propre
- Section 6 : Analyse des coûts environnementaux
- Section 7 : Estimation des taux de récupération des coûts par catégorie d'utilisateur.

## 2. Analyse des comptes des services collectifs d'eau potable et d'assainissement

Sur le bassin de la Sambre, la population raccordée aux réseaux d'eau potable et d'assainissement est desservie par des opérateurs publics (Régie) et des opérateurs privés (délégataires de services publics-DSP) dans les proportions suivantes :

- Eau potable :
  - En DSP : 100%
  - En régie : 0%
- Assainissement :
  - En DSP : 19%
  - En régie : 81%

Tableau 1 : Répartition retenue de la population du bassin par mode de gestion (DSP et Régie)

14	Population	
	DSP	REGIE
AEP 2016	129 177	
	128 595	583
	100%	0%
Assainissement Collectif 2016	82 025	
	15 873	66 152
	19%	81%

Source : IREEDD, d'après SISPEA 2016

### 2.1 LA TARIFICATION DES USAGES DE L'EAU

**Note au lecteur :** Cette section présente les tarifs de l'eau à titre informatif. Les parties suivantes (analyse des comptes) s'appuient sur les recettes enregistrées dans les comptes administratifs des services.

#### 2.1.1 TARIFICATION DES SERVICES COLLECTIFS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le prix moyen de l'eau potable et de l'assainissement collectif s'élevait à 4,45€ TTC/m<sup>3</sup> en 2015 sur le bassin Artois Picardie<sup>1</sup>. Ce prix comprend le prix du service de l'eau potable (2,08€ TTC/m<sup>3</sup>) et celui de l'assainissement collectif (2,37€TTC/m<sup>3</sup>). En retenant une consommation annuelle de 120m<sup>3</sup> par ménage, la dépense moyenne d'un ménage pour les services collectifs s'élève à 249,6€ TTC pour la consommation d'eau potable.

---

<sup>1</sup> Source : 7<sup>ème</sup> rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (données 2015), dernier rapport disponible.

## 2.1.2 TARIFICATION DE L'EAU POUR LES AGRICULTEURS

L'usager agricole utilise de l'eau dans le cadre de ses activités (irrigation, abreuvement du cheptel). Les volumes consommés pour les besoins de l'irrigation peuvent être prélevés individuellement ou par le biais des ASA (Associations Syndicales Autorisées)<sup>2</sup>. Les volumes totaux prélevés pour l'irrigation s'élèvent en moyenne à 6000 m<sup>3</sup> en sur la période 2013-2016<sup>3</sup>.

Pour l'irrigation individuelle ou par le biais des ASA, les coûts de l'irrigation calculés par le CEMAGREF et actualisés ont été rapportés aux volumes prélevés (0,04€/m<sup>3</sup> pour l'irrigation gravitaire et 0,15€/m<sup>3</sup> pour l'irrigation non gravitaire, cf Section 5.3.2 *Coûts pour compte propre de l'irrigation* pour le détail des calculs). Il en ressort un coût total de l'irrigation de 0,001M€.

L'abreuvement du bétail se fait en partie sur le réseau AEP et en partie par des prélèvements directs dans le milieu. Le coût de l'abreuvement à partir du réseau d'eau potable correspond au prix du m<sup>3</sup> (2,08€ TTC/m<sup>3</sup>). Le coût unitaire de l'abreuvement par prélèvement direct dans le milieu n'a pas été évalué, faute de données.

## 2.2 ANALYSE DES COMPTES DES DÉLÉGATAIRES

Les recettes et les charges des délégataires ont été extrapolés à partir des caractéristiques comptables et financières des secteurs d'activité 36.00Z (Captage, traitement et distribution d'eau) et 37.00Z (Collecte et traitement des eaux usées) de l'Insee. Le détail du calcul est présenté dans le rapport méthodologique.

Les résultats sur le bassin sont présentés dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 2 : Recettes et charges des délégataires sur le bassin hydrographique du Sambre, par compétence, moyenne annuelle 2013-2016*

Millions d'€ Hors Taxes / an	Sambre		
	AEP	ASST	AEP + ASST
Recettes courantes	11,8	1,7	13,5
Dépenses de fonctionnement	-10,5	-1,4	-11,9
Subventions			0,0
Dépenses d'investissement	-2,2	-0,5	-2,7
Coût du patrimoine (charges d'intérêt)	-0,2	0,0	-0,3

Sur le bassin de la Sambre :

- Les recettes des délégataires sont évaluées à : 13,5 Millions d'euros
- Les dépenses de fonctionnement à : 11,9 Millions d'euros
- Les dépenses d'investissement à 2,7 Millions d'euros.

La majeure partie des investissements dans le secteur restent à la charge des collectivités qui en ont la compétence. Les investissements réalisés par les délégataires sont à la hauteur de leur responsabilité dans les investissements des services collectifs d'eau potable et d'assainissement.

---

<sup>2</sup> Les modes de tarification des ASA seront analysés en phase 7 de l'étude (collecte d'informations et analyse des niveaux de tarification en vigueur).

<sup>3</sup> Source : Base de données de l'agence de l'eau

## 2.3 ANALYSE DES COMPTES DES COLLECTIVITÉS

L'analyse financière des services collectifs en Régie a été réalisée à partir des comptes M49 des budgets eau et des budgets assainissement des collectivités. Ces données ont été retraitées et croisées avec celles de la base de données SISPEA pour corriger des erreurs dans les deux bases de données. Ce croisement a permis d'avoir une très bonne représentativité des comptes publics des services collectifs dans la mesure où les données couvrent près de 96% à 99% de la population (cf. Tableau 3 : Disponibilité des comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie).

Les données manquantes sont celles des communes rurales qui n'ont pas d'obligation d'avoir une comptabilité M49.

Tableau 3 : Disponibilité des comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie

	2016		2015		2014		2013	
Artois-Picardie	Pop totale	Comptes disponibles	Pop totale	Comptes disponibles	Pop totale	Comptes disponibles	Pop totale	Comptes disponibles
AEP	3 951 770	98%	3 949 122	96%	3 882 927	96%	3 889 819	98%
AC	3 887 602	99%	3 882 477	98%	3 831 469	99%	3 826 680	98%

### Résultats de l'analyse des comptes des services en Régie

Le tableau ci-dessous présente par compétence les résultats de l'analyse des comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie. La compétence peut être unique (eau ou assainissement), ou mixte (eau et assainissement).

Tableau 4 : Comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie

Sambre				
Millions d'€ Hors Taxes / an	AEP	ASST	Mixte (AEP & ASST)	Total
<b>Recettes courantes</b>	<b>0,84</b>	<b>11,03</b>	<b>0,01</b>	<b>11,88</b>
Ventes	0,32	9,14	0,00	9,46
Travaux	0,01	0,32	0,00	0,33
Produits et services divers	0,49	1,56	0,00	2,05
<i>Dont 7063 – Contribution des Communes (eaux pluviales)</i>	<i>0,00</i>	<i>1,43</i>	<i>0,00</i>	<i>1,43</i>
Autres produits d'exploitation	0,02	0,01	0,00	0,03
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>-0,49</b>	<b>-6,59</b>	<b>0,00</b>	<b>-7,08</b>
Achats et charges externes	-0,19	-3,11	0,00	-3,30
Autres charges	-0,03	0,01	0,00	-0,02
Charges de personnel	-0,26	-3,50	0,00	-3,76
Taxes et redevances	0,00	0,00	0,00	
<b>Subventions</b>	<b>0,19</b>	<b>1,14</b>	<b>0,00</b>	<b>1,33</b>
Subventions d'investissements	0,08	0,69	0,00	0,77
Subventions d'exploitation	0,11	0,45	0,00	0,56
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>-0,42</b>	<b>-3,97</b>	<b>0,00</b>	<b>-4,39</b>
<b>Cout du patrimoine (charges d'intérêt)</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,76</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,80</b>

Sur le bassin de la Sambre :

- Les recettes totales des services en Régie sont évaluées à : 11,8 Millions d'euros
- Les charges d'exploitation (charges d'exploitation) à : 7 Millions d'euros
- Les dépenses d'investissement à 4,39 Millions d'euros.

## 2.4 CONSOLIDATION DES COMPTES

Les comptes consolidés des services collectifs sont présents dans le Tableau ci-dessous, par mode de gestion (DSP-Régie) et par compétence (eau-Assainissement).

Tableau 5 : Comptes consolidés des services publics d'eau et d'assainissement

Millions d'euros	Sambre		
	Délégataires	Collectivités	Total
Recettes courantes	13,5	11,9	25,4
Dépenses de fonctionnement	-11,9	-7,1	-19,0
Subventions d'investissement	0,0	0,8	0,8
Subventions d'exploitation	0,0	0,6	0,6
Dépenses d'investissement	-2,7	-4,4	-7,0
Charges financières	-0,3	-0,8	-1,1

Sur le bassin de la Sambre :

- Les recettes totales des services collectifs d'eau et d'assainissement à : 25,4 M€
- Les charges d'exploitation (charges d'exploitation) à : 19,0 M€
- Les dépenses d'investissement à 7,0 M€

La répartition de ces volumes financiers par compétence est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Comptes consolidés des services d'eau et d'assainissement, par compétence

Millions d'euros	Sambre		Sambre 2013/2016
	AEP	ASST	
Recettes courantes	12,6	12,7	25,4
Dépenses de fonctionnement	-11,0	-8,0	-19,0
Subventions d'investissement	0,1	0,7	0,8
Subventions d'exploitation	0,1	0,4	0,6
Dépenses d'investissement	-2,6	-4,4	-7,0
Charges financières	-0,3	-0,8	-1,1

## 2.5 LA TVA

L'ensemble des dépenses et des recettes présentées dans ce document sont hors TVA. Nous présentons néanmoins ci-dessous, une évaluation des montants de TVA payés par les usagers des services d'eau et d'assainissement.

Le montant de la TVA perçue par l'Etat à travers la facturation des services est estimé à 0,67 M€ pour l'eau potable et 1,21 M€ pour les services d'assainissement.

Millions d'€ Hors Taxes / an		Recettes courantes	Recettes courantes non assujetties (*)	Taux de TVA	Estimation de la TVA versée
Sambre	AEP	12,63	0	5,5%	0,67
	ASST	12,73	1	10%	1,21

(\*) source : d'après DGFIP

La TVA est payée par l'utilisateur des services d'eau et d'assainissement, et reversée à l'Etat en transitant par les comptes des services. Ces flux financiers n'ont aucune incidence sur le calcul des ratios de récupération des coûts.

## 2.6 LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE - CCF

La Consommation de Capital Fixe -CCF- est correspond à une évaluation de l'usure annuel du patrimoine des services d'eau et d'assainissement. En ce sens, la valeur de la CCF est une approximation des besoins de renouvellement.

L'approche méthodologique retenue pour l'évaluation de la CCF est la suivante :

- Evaluation du stock de capital fixe ;
- Valorisation à neuf du stock, calculé au prix du renouvellement, i.e. à prix courant ;

- Deux valeurs sont retenues pour les durées de vie des installations, une valeur maximale et une valeur minimale.

Le détail des calculs figure dans le rapport méthodologique.

### **La valeur du patrimoine**

*Tableau 7 : Le patrimoine des services collectifs d'eau et d'assainissement*

Stock de capital d'eau potable	AEP	Valeur à neuf (Millions d'euros)
Réseau (kml)	1 026	193
Branchements (Nb)	54 524	60
Stockage (m3)	12 124	6
Production (m3/j)	24 249	18
	<b>Valeur totale</b>	<b>278</b>

Stock de capital d'assainissement collectif	AC	Valeur à neuf (Millions d'euros)
Réseau (kml)	603	241
Branchements (Nb)	31 715	38
STEP (EH)	206 116	72
Refolement (Kml)	603	91
	<b>Valeur totale</b>	<b>442</b>

- La valeur à neuf du patrimoine est estimée, approximativement à :
  - 278 Milliards d'euros pour les services d'eau potable
  - 442 Milliards d'euros pour les services d'assainissement collectifs.
- **La Consommation de Capitale Fixe - CCF**

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'évaluation de la CCF pour les installations d'eau potable et d'assainissement collectif.

*Tableau 8 : La Consommation de Capital Fixe*

CCF AEP	Millions d'euros / an		CCF AC	Millions d'euros / an	
	HH	HB		HH	HB
Réseaux	-3,9	-2,4	Réseau	-4,8	-3,0
Branchements	-2,0	-1,0	Branchements	-1,3	-0,6
Stockage	-0,1	-0,1	STEP	-3,6	-1,8
Production	-0,7	-0,4	Refolement	-1,8	-1,1
<b>Total</b>	<b>-6,7</b>	<b>-3,8</b>	<b>Total</b>	<b>-11,5</b>	<b>-6,6</b>

Hypothèse Haute - HH - correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus faible de la durée de vie des équipements  
Hypothèse Basse - HB - correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus élevée de la durée de vie des équipements

## **3. Analyse des taux de récupération des coûts**

Les taux de recouvrement/récupération des coûts sont des indicateurs permettant d'analyser les modalités de financement des services collectifs d'eau et d'assainissement. Plus précisément ces taux indiquent quelle est la part de chaque catégorie d'usagers dans le financement des services.

Nous évaluons trois taux de récupération des coûts.

- Le premier taux R1, permet de déterminer jusqu'à quelle hauteur, les recettes des services issues de la facturation des usagers permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement des services. En général, les recettes issues de la facturation permettent de couvrir plus que la totalité des dépenses de fonctionnement. L'excédent dégagé, avec les subventions d'exploitation et le solde des autres produits et charges hors exploitation, constitue une capacité d'autofinancement -CAF- permettant de financer une part des investissements.

- Le deuxième taux R2, permet de mesurer la part la contribution de la CAF et des subventions d'investissement au recouvrement des dépenses d'investissement. Un taux inférieur à 100% signifie que les recettes des services ne couvrent toutes les charges, fonctionnement et investissements des services, et réciproquement pour un taux supérieur à 100%.
- Le troisième taux R3, permet de déterminer dans quelle mesure, les besoins de renouvellement du patrimoine estimés par la CCF, sont couverts.

$$R1 : \text{Taux de recouvrement des charges d'exploitation} = \frac{\text{Recettes courantes de fonctionnement des services}}{\text{Dépenses courantes des services}}$$

$$R2 : \text{Taux de couverture des investissements} = \frac{\text{Capacité d'autofinancement (CAF) + subventions d'investissement}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

$$R3 : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement} = \frac{\text{Recettes facturées + subv. d'inves. + subv. d'exploitation}}{\text{Dépens d'exploitation + charges financières + CCF}}$$

Les taux de récupération des coûts des services collectifs sont présentés ci-dessous.

*Tableau 9 : Taux de recouvrement des coûts des services collectifs*

Millions d'€ Hors Taxes / an	Sambre		Total
	AEP	ASST	
Recettes facturées	12,6	12,7	25,4
Subvention d'exploitation	0,1	0,4	0,6
<b>Recettes de fonctionnement des services (1)</b>	<b>12,7</b>	<b>13,2</b>	<b>25,9</b>
Dépenses d'exploitation (2)	-11,0	-8,0	-19,0
<b>Excédent Brut d'exploitation (3= 1-2)</b>	<b>1,7</b>	<b>5,2</b>	<b>6,9</b>
75 autres produits de gestion courante	0,0	0,0	0,0
76 produits financiers	0,0	0,0	0,0
77 produits exceptionnels	0,0	0,0	0,1
65 autres charges de gestion courante	0,0	0,0	0,0
66 Charges financières	-0,3	-0,8	-1,1
67 charges exceptionnelles	0,0	-0,1	-0,2
<b>Résultat de gestion, financier (4)</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,2</b>
<b>Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)</b>	<b>1,4</b>	<b>4,3</b>	<b>5,7</b>
Subventions d'investissement	0,1	0,7	0,8
Dépenses d'investissement	-2,6	-4,4	-7,0
<b>Consommation de capital fixe (CCF MAX)</b>	<b>-6,7</b>	<b>-11,5</b>	<b>-18,2</b>
Alimentation en eau potable	-6,7	0,0	-6,7
Assainissement collectif	0,0	-11,5	-11,5
<b>Consommation de capital fixe (CCF MIN)</b>	<b>-3,8</b>	<b>-6,6</b>	<b>-10,4</b>
Alimentation en eau potable	-3,8	0,0	-3,8
Assainissement collectif	0,0	-6,6	-6,6
<b>R1</b>	<b>Taux de couverture des charges d'exploitation</b>		<b>114%</b>
<b>R2</b>	<b>Taux de couverture des investissements</b>		<b>57%</b>
<b>R3 Max</b>	<b>Taux de couverture besoins de renouvellement</b>		<b>71%</b>
<b>R3 Min</b>	<b>Taux de couverture des besoins de renouvellement</b>		<b>85%</b>

## Principales Conclusions

### 1. La couverture des charges des services

Les services couvrent la totalité de leurs charges d'exploitation et les dépenses d'investissement.

a. **Le taux R1 de récupération des dépenses de fonctionnement des services d'eau et d'assainissement est de 134%** pour l'ensemble des services d'eau et d'assainissement, avec :

- i. 114% pour l'eau potable, et
- ii. 160% pour l'assainissement.

b. **Le taux R2 de couverture des investissements est de 92%**, avec :

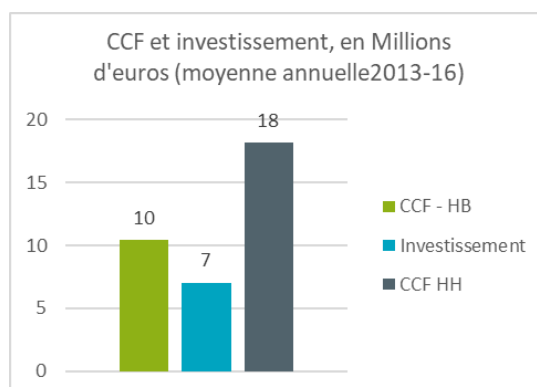
- i. 57% pour l'eau potable, et
- ii. 113% pour l'assainissement.

### 2. La durabilité financière des services

a. Sur l'ensemble des services d'eau potable et d'assainissement :

**Le Taux de recouvrement des besoins de renouvellement, R3, est compris entre 75% et 97% (à vérifier).**

- i. L'usure annuelle du patrimoine, estimée à partir de la CCF, est comprise entre 10 M€ et 18 M€.
- ii. Les dépenses d'investissement, qui portent sur l'extension des services et le renouvellement du patrimoine sont estimée à 7 M€.
- iii. Le niveau des dépenses d'investissement se situe au-dessous de la fourchette basse de l'évaluation de la CCF, l'évaluation médiane de la CCF étant à 14 M€.



b. Pour les services d'eau potable

- i. La CCF est comprise entre 4 M€ et 7 M€.
- ii. Les Investissements s'élèvent à 3 Millions d'euros.

c. Pour les services d'assainissement

- i. La CCF est comprise entre 7M€ et 12 M€
- ii. Les Investissements s'élèvent à 9 Millions d'euros.

Au regard de ces résultats, le patrimoine de l'eau potable n'est pas assez entretenu.



## Des ratios alternatifs de récupération des coûts

D'autres ratios de récupérations des coûts, R2-Bis et R3-Bis, ont été calculés, afin de « neutraliser » les effets des subventions d'investissements et des subventions d'exploitation, et évaluer la couverture des charges d'investissement hors subventions.

$$R2 - Bis : \text{Taux de couverture des investissements} = \frac{\text{CAF} - \text{subv. d'exploitation}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

$$R3 - Bis : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement} = \frac{\text{CAF} - \text{subv. d'exploitation}}{\text{CCF}}$$

Ces ratios, calculés pour les deux derniers cycles, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 10 : Ratios alternatifs des taux de recouvrement des coûts des services collectifs, moyenne annuelle, 2013-2016*

		Sambre	France
R2-Bis	Ratio de récupération des dépenses d'investissements ; hors subventions	74%	65%
R3 Max-Bis	Ratio de récupération des Besoins de Renouv. (CCF Max) ; hors subventions	28%	36%
R3 Min-Bis	Ratio de récupération des Besoins de Renouv. (CCF Min) ; hors subventions	50%	62%

Les recettes des services d'eau et d'assainissement couvrent 74% des dépenses d'investissement sur le bassin Sambre. La couverture des besoins de renouvellement par le prix de l'eau est comprise entre 28% et 50%.

## 4. Les transferts

Pour mémoire, les transferts retenus dans le calcul de la récupération des coûts portent sur :

Les principaux transferts reçus par les usagers, qui sont :

- Les aides de l'agence de l'eau,
- Les subventions d'investissement
  - o Les aides des conseils généraux et régionaux,
  - o Les aides en provenance de l'Etat,
- Les subventions d'exploitation : Transferts des budgets généraux des collectivités vers les budgets annexes eau et assainissement des collectivités,
- La redevance phytosanitaire
- L'épandage des boues,

Les principaux transferts payés par les usagers, qui sont :

- Les redevances versées à l'agence de l'eau,
- La taxe VNF
- La TGAP,
- La redevance phytosanitaire,
- La solidarité interbassin

## 4.1 LES TRANSFERTS VIA LES FLUX D'AIDES-REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

### 4.1.1 PRÉLÈVEMENT DE L'ÉTAT

Depuis 2014 l'Etat prélève en moyenne 9M€ par an sur le fonds de roulement de l'agence de l'eau Artois-Picardie, dont 0,3M proviennent des usagers du district de la Sambre. Ce prélèvement correspond à un transfert des usagers de l'eau vers le contribuable. Les contributions se répartissent de la façon suivante (au prorata des redevances payées par chaque usager) :

Tableau 11: Prélèvement de l'Etat sur fonds de roulement de l'Agence de l'eau Artois Picardie

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	TOTAL
<b>Artois Picardie</b>	<b>6,69</b>	<b>1,66</b>	<b>0,64</b>	<b>0,05</b>	<b>9,04</b>
<i>dont Sambre</i>	0,26	0,06	0,04	0,00	0,37
<i>dont Escaut</i>	6,43	1,60	0,60	0,05	8,67

### 4.1.2 AIDES PERÇUES PAR LES USAGERS

Les aides versées par l'Agence de l'eau aux usagers comprennent :

- Les montants des autorisations de programmes, montant moyen annuel sur la période 2013-2016, et
- 10% des avances remboursables.

Ces aides sont ensuite répartis entre les usagers au prorata des bénéficiaires des programmes (cf. *Annexe 1 : Répartition entre usagers des lignes de programmes des aides de l'Agence de l'eau*). Les lignes de programmes (41 à 48) correspondant aux dépenses de fonctionnement de l'Agence de l'eau ne sont pas intégrées dans le calcul de la récupération des coûts.

Tableau 12: Aides de l'Agence de l'eau reçues par les usagers du bassin de la Sambre, M€/an

	Ména ges	APAD	Indust rie	Agricu lture	Environ nement	Fct Agence
11 INST. DE TRAIT. DES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILES	0,11	0,03	0,04	-	-	-
12 RESEAUX D'ASST DES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILEES	0,27	0,07	0,10	-	-	-
13 LUTTE CONTRE LA POLL. DES ACTIVITES ECO. HORS AGRICOLES	-	-	0,50	-	-	-
14 ELIMINATION DES DECHETS	-	-	-	-	-	-
15 ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	-	-	-	-	-	-
17 PRIMES POUR PERFORMANCE EPURATOIRE	0,25	0,06	0,09	-	-	-
18 LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE	-	-	-	0,35	-	-
19 DIVERS POLLUTION	-	-	-	-	-	-
21 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	0,01	0,00	0,02	0,02	-	-
23 PROTECTION DE LA RESSOURCE	0,04	0,01	0,02	0,00	0,00	-
24 RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	-	-	0,01	0,01	0,53	-
25 EAU POTABLE	0,05	0,01	0,02	-	-	-
29 APPUI A LA GESTION CONCERTEE	0,01	0,01	0,01	0,01	-	-
31 ETUDES GENERALES	-	-	-	-	-	-
32 CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE	-	-	-	-	-	-
33 ACTION INTERNATIONALE	-	-	-	-	-	-
34 INFORMATION, COMMUNICATION, CONSULTATION DU PUBLIC, EDUCATION A L'ENV.	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
41 FONCTIONNEMENT HORS AMORTISSEMENT HORS PERSONNEL	-	-	-	-	-	0,22
42 IMMOBILISATIONS	-	-	-	-	-	0,05
43 PERSONNEL	-	-	-	-	-	1,17
44 CHARGES DE REGULARISATION	-	-	-	-	-	0,12
45 CHARGES FINANCIERES	-	-	-	-	-	0,75
48 DEPENSES COURANTES LIEES AUX REDEVANCES	-	-	-	-	-	0,21
49 DEPENSES COURANTES LIEES AUX INTERVENTIONS	-	-	-	-	-	0,03
<b>Total</b>	<b>0,74</b>	<b>0,19</b>	<b>0,82</b>	<b>0,39</b>	<b>0,53</b>	<b>2,55</b>

### 4.1.3 LES REDEVANCES PAYÉES PAR LES USAGERS

Les redevances payées par les usagers comprennent (cf. *Tableau 13: Répartition des redevances entre usagers (M€/an) sur le bassin de la Sambre*) :

- Les redevances pour pollutions et modernisation des réseaux de collecte qui sont payées via la facture d'assainissement. Celles-ci sont réparties entre les ménages et les APAD sur la base du ratio de pollution domestique suivant.

	Ratio Pollution domestique
Ménages	80,0%
APAD	20,0%

Source : Estimation IREEDD à partir des facturations AEP

- Les redevances prélèvement payées directement par chaque redevable. Les redevances payées par les usagers des services collectifs d'eau potable via la facture sont réparties entre les ménages, les APAD et les industriels au prorata des consommations d'eau potable de ces derniers (*Tableau 40: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin de la Sambre*).

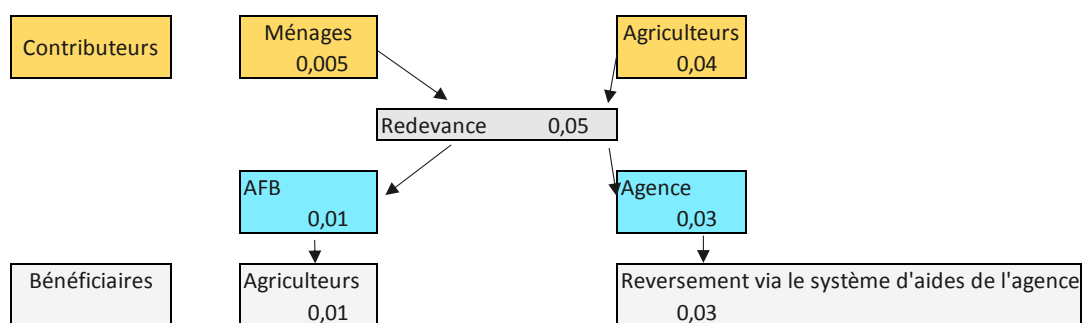
Les montants des redevances payées par les différents usagers sont présentés dans le tableau suivant :

*Tableau 13: Répartition des redevances entre usagers (M€/an) sur le bassin de la Sambre*

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	TOTAL
<b>POLLUTION/ ASSAINISSEMENT</b>					
1. POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE - INDUSTRIES	-	-	0,04	-	0,04
2. POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE - ELEVAGES	-	-	-	0,02	0,02
3. POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE	2,22	0,55	-	-	2,77
4. MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE - USAGES NON DOMESTIQUES	-	-	-	-	-
5. MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE - USAGES DOMESTIQUES	1,11	0,28	-	-	1,39
<b>PRELEVEMENTS / AEP</b>					
10.1 PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE DESTINE A L'HYDROELECTRICITE	-	-	-	-	-
10.2 AEP	0,31	0,08	0,11	-	0,50
10.3 IRRIGATION	-	-	-	-	-
10.4 CANAL	-	-	-	-	-
10.5 REFROIDISSEMENT	-	-	-	-	-
10.6 AUE	-	-	0,47	-	0,47
<b>AUTRES</b>					
6. STOCKAGE D'EAU EN PERIODE D'ETIAGE	-	-	-	-	-
7. OBSTACLE SUR LES COURS D'EAU	-	-	0,00	-	0,00
8. PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	0,04	-	-	-	0,04
<b>Total</b>	<b>3,68</b>	<b>0,91</b>	<b>0,63</b>	<b>0,02</b>	<b>5,23</b>

### 4.1.4 LA REDEVANCE PHYTOSANITAIRE

La redevance pour pollutions diffuses – phytosanitaire collectée par l'Agence de l'eau s'élève à 0,05M€ sur le bassin de la Sambre (source : Agence de l'eau Artois-Picardie), dont 0,005M€ provenant des ménages et 0,04M€ des agriculteurs. La part reversée à l'AFB s'élève à 0,01M€ (Source : Estimation à partir du Jaune de l'Agence de l'eau), tandis que l'agence de l'eau Artois Picardie collecte 0,03M€.



Note : L'écart entre la somme des contributions des ménages et des agriculteurs et la somme des bénéficiaires provient des écarts entre les données sources des calculs. Les montants des reversements à l'AFB provenant des Jaunes, et les montants des reversements nous ont été transmis par l'agence de l'eau Artois-Picardie. Par ailleurs, les décalages entre encaissements et décaissements des redevances et des aides expliquent en partie également ces écarts.

## 4.2 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : ETAT, CONSEILS RÉGIONAUX, CONSEILS DÉPARTEMENTAUX ET AUTRES COLLECTIVITÉS

Les subventions d'investissement perçues par les services collectifs d'eau potable et d'assainissement s'élèvent à 0,77 M€. Le détail des subventions est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14: Répartition des subventions d'investissement aux services collectifs d'eau potable et d'assainissement sur le bassin de la Sambre

	AEP	ASSAINISSEMENT
<b>Total</b>	<b>0,08</b>	<b>0,69</b>
Agence de l'eau (pour information)	0,03	0,46
Autres collectivités	0,01	0,14
Budget communautaire et fonds structurels	0,00	-
Départements	0,02	0,03
Etat et établissements nationaux	-	-
Régions	0,00	0,01
Origine non spécifiée	0,03	0,06

Source : IREEDD-Espélia, d'après DGFIP

## 4.3 AIDES PERÇUES DE LA PAC

Les aides allouées dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), à la région Nord Pas de Calais au titre des priorités 4 et 5 ont été réparties au prorata de la SAU sur le district de la Sambre. Les montants sont les suivants <sup>4</sup>:

Tableau 15: Montant total éligible FEADER en M€ par an

	Moyenne annuelle (M€)
Priorité 4 - Préserver et protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources	0,07

<sup>4</sup> Il convient de noter que l'enveloppe initialement programmée par le FEADER comprend 0,7M€ d'aides, les 0,07M€ retracent les financements alloués aux projets sélectionnés par le fonds FEADER.

Priorité 5 - Augmenter l'utilisation efficace de l'eau dans le secteur de l'agriculture.	-
<b>Montant total FEADER</b>	<b>0,07</b>

## 4.4 LA SOLIDARITÉ INTERBASSIN

Le programme pluriannuel d'intervention des agences détermine le plafond global des contributions de chaque agence à l'ONEMA (AFB). Sur le 10<sup>e</sup> programme, toutes Agences confondues, le montant global des contributions à l'ONEMA (AFB) est fixé à 150M€ par an, dont 30M€ au titre de la solidarité interbassin<sup>5</sup> destinés aux DOM, à la Nouvelle Calédonie ainsi qu'à la Corse. Ces montants correspondent à des indications budgétaires ex-ante.

Ex-post, toutes Agences de l'eau confondues, sur la période 2013-2016, la part effective des versements de l'Onema (AFB) au financement de la solidarité interbassin représente 14% du total des contributions des Agences. C'est ce ratio que nous avons retenu pour l'évaluation des contributions de chaque Agence au financement de la solidarité interbassin.

Les montants totaux versés par l'agence de l'eau Artois Picardie à l'ONEMA (AFB) ont été répartis entre Escaut et Sambre selon la clé de répartition 90/10 indiquée par l'agence.

Les contributions du bassin de la Sambre à l'ONEMA (AFB) sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Contribution à l'AFB	1,02	0,92	1,01	1,03	0,99
Dont solidarité interbassin (14% du total)	0,15	0,13	0,14	0,15	0,14

Source : IREEDD, d'après données des Agences

La répartition des contributions à la solidarité interbassin entre usagers est effectuée au prorata des redevances payées par type d'utilisateur (cf. Tableau ci-dessous).

Tableau 16: Contributions des usagers du bassin de la Sambre à la solidarité interbassins

Ratios	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Total
Total des Redevances versées à l'Agence de l'eau (M€/an)	0,39	0,08	0,63	0,07	1,17
Part des contributions de chaque usager	33%	7%	54%	6%	100%
Montant de contribution à la solidarité interbassin	0,05	0,01	0,08	0,01	0,14

Source : IREEDD, d'après données des Agences

## 4.5 LES TRANSFERTS VIA LA TAXE VNF

L'établissement public Voies Navigables de France – VNF – perçoit une taxe sur les titulaires d'ouvrages effectuant des prélèvements ou des évacuations d'eau sur le domaine fluvial de VNF. Cette taxe est payée par les entreprises, les agriculteurs et les services collectifs d'eau potable et d'assainissement, ces derniers la répercutant sur la facture d'eau de l'utilisateur final.

En 2016, les taxes perçues par VNF sur le bassin de la Sambre s'élevaient à 0,45M€ (cf. Rapport Méthodologique), dont :

	Montant des taxes perçues par VNF sur le bassin
1. Taxes hydrauliques EDF	-

<sup>5</sup> Source : Jaune 2018

2. Taxes hydrauliques industriels	0,14
3. Taxes hydrauliques eaux publiques	0,30
4. Taxes hydrauliques agriculture	0,01
5. Ouvrages hydro-électriques autorisés	-
<b>Total</b>	<b>0,45</b>

## 4.6 LES TRANSFERTS DES BUDGETS GÉNÉRAUX AUX BUDGETS EAU

Les montants de ces transferts ont été identifiés dans les comptes des services d'eau et d'assainissement. Il se compose de deux types de transferts :

- Ceux au titre du financement des eaux pluviales dont le financement est assuré par le contribuable
- Ceux au titre des subventions d'exploitation (hors prime épuratoire, ligne 741 : Primes d'épuration versées par l'agence de l'eau), dont le financement est assuré par le contribuable.

Les montants AEP et AC sont répartis entre usagers sur la base des clés de répartition définies précédemment (cf. *Tableau 40: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin de la Sambre*).

Sur le bassin de la Sambre, les montants sont les suivants :

	Ménages	APAD	Industrie	Total
Contribution des communes à l'eau pluviale	0,89	0,22	0,32	1,43
Subvention d'exploitation (hors prime à l'épuration)	0,35	0,09	0,13	0,56

## 4.7 LES TRANSFERTS VIA LA TGAP

Deux composantes de la TGAP entrent dans le calcul de la récupération des coûts : la composante lessive (payée par les ménages) et la composante matériaux d'extraction (Granulat), payée par les industriels. Sur le bassin de la Sambre, les montants sont les suivants (cf. Rapport Méthodologique) :

	Ménages	Industrie	Total
Montant de TGAP (M€/an)	0,09	0,01	0,10

## 4.8 LES TRANSFERTS VIA L'ÉPANDAGE DES BOUES

Le processus d'épandage des boues d'épuration est assimilé à un transfert financier indirect dans la mesure où il s'agit d'un coût évité pour les agriculteurs et pour les producteurs de boues (industriels et services collectifs d'assainissement).

Les superficies d'épandage des boues (boues d'épurations et industrielles) renseignées au recensement général agricole de 2010 ont permis de calculer des quantités épandues par district hydrographique (sur la base de 3tMS/ha/an<sup>6</sup>). Les volumes de boues ainsi estimés ont été rapportés aux gains moyens pour les agriculteurs (11€/tMS) et les services d'assainissement (179€/tMS) (cf. rapport méthodologique)<sup>7</sup>.

*Tableau 17: Calcul des transferts relatifs à l'épandage des boues*

Superficie d'épandage des effluents (ha)	1 257
Boues épandues (tMS)	3 770
Gains pour l'agriculture (M€)	0,04
Gains pour la collectivité (M€)	0,68

L'épandage des boues constitue un transfert des usagers des services d'assainissement vers les agriculteurs, à hauteur de 0,04M€, et un transfert des agriculteurs vers les usagers des services d'assainissement à hauteur de 0,68M€.

Le tableau ci-après résume les transferts payés et les transferts reçus par le biais de l'épandage des boues de STEP:

*Tableau 18: Transferts via l'épandage des boues*

	Ménages	Agriculture	Industrie	APAD	Total
Epandage des boues – transfert payé	0,03	0,68	0,01	0,01	0,72
Epandage des boues - transfert reçu	0,42	0,04	0,15	0,10	0,72
Solde	0,39	-0,63	0,14	0,10	0

## 5. Les coûts pour comptes propres

Les coûts pour compte propre font référence aux dépenses engagés par les usagers domestiques, industriels et agricoles pour des services liés à l'eau et à l'assainissement, hors services collectifs.

### 5.1 ASSAINISSEMENT ET ÉPURATION EN COMPTE PROPRE

#### 5.1.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES USAGERS DOMESTIQUES

Les coûts pour compte propre de l'assainissement non collectif sont estimés à partir du nombre d'installations en ANC. L'hypothèse retenue du coût unitaire moyen de l'ANC se décompose en :

- 9 000 € pour le coût de l'installation, et
- 56,25 € pour le coût annuel de l'entretien (cf. Rapport méthodologique).

<sup>6</sup> L'article 7 de l'Arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées stipule que la quantité de boues doit être égale à 3 tonnes de matière sèche (tMS) par hectare et par an.

<sup>7</sup> Par actualisation de l'étude BIPE de 2007.

Tableau 19: Coûts pour compte propre de l'assainissement non collectif

Nombre d'installations sur le bassin (*)	6 988
Prix moyen annuel de la vidange	56,25
<b>Coûts de fonctionnement annuels (M€)</b>	<b>0,39</b>
Coût unitaire moyen d'un dispositif	9000
Valeur totale du patrimoine (M€)	63
Durée de vie d'un dispositif – moyenne basse	30
Durée de vie d'un dispositif – moyenne haute	40
CCF - moyenne basse	2,10
CCF – moyenne haute	1,57
<b>Consommation de capital fixe (moyenne annuelle, M€)</b>	<b>1,83</b>
<b>Total coûts pour compte propre ANC (M€/an)</b>	<b>2,23</b>

Source : AEAP

Le montant annuel total des dépenses engagées par les usagers domestiques pour l'assainissement non collectif est de 2,23 M€.

## 5.1.2 EPURATION AUTONOME DES INDUSTRIELS

Les coûts de fonctionnement du traitement des effluents industriels en compte propre sont estimés à partir des assiettes nettes de pollution de chaque branche industrielle. A chaque branche est associée un taux de rendement épuratoire et un paramètre représentatif. Au montant brut de pollution estimé, on associe un coût unitaire permettant de calculer le coût total annuel.

Les coûts de fonctionnement sont ensuite répartis entre les districts Escaut et Sambre au prorata des redevances pollution payées par les industriels.

Tableau 20: Coûts de fonctionnement de l'épuration autonome des industriels

Secteur industriel	Montant net de pollution (tonnes/an)			Rendement épuratoire	Paramètre représentatif	Pollution brute (tonnes/an)	Coût unitaire appliqué (€/kg)	Coût (M€/an)
	DCO	MES	METOX					
Agro-alimentaire et boissons	4 938	1 039	29	0,95	DCO	98 769	0,25	24,37
Bois, papier et carton	692	180	1	0,90	DCO	6 921	0,25	1,71
Chimie et parachimie	1 249	288	14	0,95	DCO	24 981	0,25	6,16
Déchets et traitements	401	60	4	0,96	MES	1 503	1,37	2,06
Divers et services	629	732	14	0,95	DCO	12 578	0,25	3,10
Elevage	44	17	0	0,95	DCO	872	0,25	0,22
Energie	1	2	-	0,95	DCO	27	0,25	0,01
Industries extractives	-	-	-	0,95	DCO	-	0,25	-
Industries minérales	195	699	10	0,96	MES	17 469	1,37	23,89
Mécanique, traitements de surfaces	478	260	43	0,95	METOX	866	14,80	12,81
Sidérurgie, métallurgie, coke	350	113	18	0,99	METOX	1 767	14,80	26,14
Textile et habillement, etc.	186	32	1	0,95	DCO	3 715	0,25	0,92
Autres	69	27	0	0,95	DCO	1 383	0,25	0,34
<b>Total AEAP</b>	<b>9 233</b>	<b>3 448</b>	<b>135</b>			<b>170 851</b>		<b>101,72</b>
							<b>Dont Escaut</b>	<b>99,47</b>
							<b>Dont Sambre</b>	<b>2,25</b>

La consommation de capital fixe est estimée à partir d'une estimation du parc d'équipements en service. Un inventaire des travaux financés par l'agence a été réalisé et a permis d'estimer à **556 M€** la valeur initiale du parc d'équipements.



Tableau 21: CCF de l'épuration autonome des industriels

	Montant total (M€)	Répartition	Durée de vie	CCF
Montant total des travaux financés sur la période (€ constants)	618			
Valeur neuve du parc épuratoire (10% cessations d'activité)	556			
<i>Dont Génie Civil</i>		47%	30	9
<i>Dont équipement hors génie civil</i>		53%	15	20
<b>CCF (M€/an)</b>				<b>28,4</b>
<i>Dont Escaut</i>				<b>27,7</b>
<i>Dont Sambre</i>				<b>0,6</b>

## 5.2 PRÉLÈVEMENTS AUTONOMES DES INDUSTRIELS

Les dépenses des industriels pour l'approvisionnement autonome en eau se composent des dépenses pour les prélèvements et des dépenses pour les traitements nécessaires selon le type d'eau utilisé par les industriels.

Les volumes prélevés, selon la nature de l'usage, et par source d'approvisionnement, sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les volumes ont été estimés à partir des données de l'agence de l'eau Artois Picardie.

Tableau 22: Volumes annuels prélevés par les industriels, par nature de l'usage et par source d'approvisionnement, sur le bassin de la Sambre

Volumes annuels	Refroidissement (m3)	Process(m3)
Eau de nappe	-	10 041 626
Eau de surface	-	11 960 476
<b>Total</b>	-	<b>22 002 102</b>

Source : IREDDD, d'après croisement données AEAP

Ces volumes sont répartis par qualité moyenne de l'eau utilisé, permettent d'estimer les quantités d'eau brute, eau brute filtrée, eau décarbonatée, eau déminéralisée :

Tableau 23: Estimation des volumes par type d'utilisation de l'eau

	Eau de Refroidissement		Eau de Process		
	Eau brute	Eau brute filtrée	Eau brute filtrée	Eau décarbonatée	Eau déminéralisée
<b>Ratios</b>					
Eau de nappe	95%	5%	30%	30%	40%
Eau de surface	50%	50%	40%	40%	20%
<b>Volumes estimés</b>					
Eau de nappe	-	-	3,01	3,01	4,02
Eau de surface	-	-	4,78	4,78	2,39

Source : Ratios :BIPE, pour AERM, la récupération des coûts dans l'industrie hors APAD, 2004

Les coûts unitaires de référence retenus pour les prélèvements par source et par usage sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Coûts de prélèvements	Eau Brute	Eau Brute Filtrée	Eau Décarbonatée	Eau Déminéralisée
Eau de nappe (€/m3)	0,03	0,34	0,50	1,21
Eau de surface (€/m3)	0,03	0,06	0,73	1,34

Source : Actualisation des données du BIPE<sup>8</sup>

Le montant annuel total des dépenses engagées par les industriels pour les prélèvements d'eau et leur traitement est de 14,31 M€.

Tableau 24: Coût de prélèvement en compte propre des industriels (M€)

	Eaux de refroidissement		Eaux de Process			Total
	Eau brute	Eau brute filtrée	Eau brute filtrée	Eau décarbonatée	Eau déminéralisée	
Eau de nappe	-	-	1,01	1,51	4,84	7,37
Eau de surface	-	-	0,27	3,47	3,21	6,95
						<b>Total</b>
						<b>14,31</b>

## 5.3 COÛTS POUR COMPTE PROPRE DE L'AGRICULTURE

### 5.3.1 GESTION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE

#### 5.3.1.1 Les coûts de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement liés au traitement des effluents d'élevage sont à la charge des agriculteurs. Le cheptel du bassin a été estimé à partir des données régionales rapportées à l'échelle du bassin au prorata de la SAU.

- Calcul des quantités d'effluents produites :

	Nombre de têtes	Ratios de quantités d'effluents produites (m3/tête)		Proportions effluents		Quantités totales d'effluents produites (m3)
		Fumier	Lisier	Fumier	Lisier	
Vaches laitières	15 086	7	6,3	2/3	1/3	102 079
Vaches nourrices	7 199	10	9	1	0	71 986
Bovins de plus d'un an	20 243	7	6,3	2/3	1/3	136 980
Bovins de moins de 1 an	15 080	3	2,7	2/3	1/3	43 733
Porcins	36 391	0,38	0,76	0	1	27 657
Caprins	181	0,15	0	1	0	27
Ovins	4 215	0,1	0	1	0	421
Volailles	815 748	0,01	0	1	0	8 157
<b>Total</b>	<b>914 143</b>					<b>391 040</b>

Source : IREDD, d'après Agreste

- Calcul des coûts de fonctionnement :

	Quantités totales d'effluents produites (m3)	Coût de fonctionnement (€/m3)	Coût total de fonctionnement (M€/an)
Fumier	275 621	6,9	1,91
Lisier	115 420	4,1	0,48
<b>Total</b>	<b>391 040</b>	<b>/</b>	<b>2,39</b>

Source : D'après étude BIPE 2007, actualisé.

Sur le bassin de la Sambre, le coût de fonctionnement lié à la gestion des effluents d'élevage s'élève à **1,04 M€/an**.

<sup>8</sup> BIPE, pour AERM, la récupération des coûts dans l'industrie hors APAD, 2004

### 5.3.1.2 La CCF

Les évaluations sont effectuées à l'échelle régionale (cf *Rapport méthodologique*) puis réparties à l'échelle du bassin au prorata de la SAU.

- Amortissement total du matériel agricole sur le bassin : **125,1 M€**
- Amortissement du matériel du traitement des effluents, par hypothèse : **4%** de l'amortissement total.

Pour le bassin de la Sambre, la CCF liée à la gestion des effluents d'élevage s'élève à **1,01 M€/an**.

### 5.3.2 L'IRRIGATION

Les coûts unitaires de fonctionnement et d'investissement liés à l'irrigation sont présentés ci-dessous.

Coûts de fonctionnement :

	Coût actualisé 2016 (€/m3)
Irrigation gravitaire	0,0436
Irrigation non gravitaire	0,1515

Source : CEMAGREF (2000), actualisé

Coûts d'investissement :

	Fourchette haute	Fourchette basse	Moyenne
Amortissement des constructions sur 20 ans (€/ha)	62,27	75,81	69,04
Amortissement du matériel mobile sur 20 ans (€/ha)	117,22	156,37	136,79

Les volumes utilisés pour l'irrigation ont été estimés à partir des données de prélèvement de l'agence de l'eau Artois Picardie et réparties entre irrigation gravitaire et non gravitaire au prorata des surfaces irrigables du bassin par mode d'irrigation (source : RGA 2010, Agreste).

Le montant annuel total des dépenses engagées par les agriculteurs pour l'irrigation est relativement faible sur la Sambre, à hauteur de 5,7K€, répartis à hauteur de 0,9K€ en coût de fonctionnement et 4,7K€ pour la CCF.

Tableau 25: Estimation des coûts de fonctionnement et d'investissement liés à l'irrigation

<b>Surfaces irrigables (ha)</b>	
<i>Irrigation gravitaire</i>	0,1
<i>Irrigation non gravitaire</i>	53
<b>Estimation des volumes par mode d'irrigation</b>	<b>6 261</b>
<i>Irrigation gravitaire (m3)</i>	30
<i>Irrigation non gravitaire (m3)</i>	6 230
<b>Estimation des coûts de fonctionnement</b>	
<i>Irrigation gravitaire (M€)</i>	0,00
<i>Irrigation non gravitaire (M€)</i>	0,001
<b>Total coûts de fonctionnement (M€)</b>	<b>0,001</b>
<b>Estimation des coûts d'investissement</b>	
<i>Surface totale irrigable (ha)</i>	23
<b>CCF liée à l'irrigation (M€)</b>	<b>0,005</b>
<b>Total coûts de fonctionnement et d'investissement</b>	<b>0,01 M€</b>

### Coût de la consommation d'eau potable pour l'abreuvement du cheptel

Dans le cadre des activités d'élevage, les agriculteurs sont amenés à utiliser de l'eau potable pour l'abreuvement de leur cheptel. Ces volumes ont été estimés sur la base d'hypothèses ne permettant pas de les intégrer dans les calculs. En effet, aucune info ne permet de répartir ces volumes consommés entre la part consommée via les services collectifs et la part prélevée directement dans le milieu. Ces résultats sont fournis à titre indicatif.

Les coûts de référence sont estimés en UGB (Unité de Gros Bétail) sur la base d'une consommation moyenne par UGB (40l/UGB/jour *(source : Agence de l'eau Loire Bretagne, 2018, Note de calcul pour la pression des prélèvements pour abreuvement des animaux)*).

*Tableau 26: Estimation de la consommation d'eau potable pour l'abreuvement du cheptel*

Nombre de bovins (nombre de têtes)	57 608
Equivalent UGB (nombre d'UGB)	52 389
Hypothèse de consommation (litres/UGB/jour)	40
Consommation estimée (m3/an)	764 882
Part des prélèvements sur le réseau AEP*	60%
Prix moyen de l'AEP sur le district (SISPEA 2015)	2,08
Coût de l'utilisation de l'eau potable pour l'abreuvement du cheptel (M€/an)	0,95

*(\*) Source : Agence de l'eau RMC : Etude de la récupération des coûts 2013*

## 6. Les coûts environnementaux

Les coûts environnementaux se composent des coûts compensatoires et des autres coûts environnementaux. Tous les coûts environnementaux n'ont pu être évalués, faute de données et/ou de connaissances suffisantes sur la nature des coûts.

La comparaison avec le précédent n'est pas pertinente car, d'une part le périmètre des coûts environnementaux évalués n'est pas le même (Cf. Rapport méthodologique) ; et d'autre part les méthodologies utilisées diffèrent.

### 6.1 LES DÉPENSES COMPENSATOIRES

#### 6.1.1 EVALUATION DES DÉPENSES

Le tableau ci-dessous présente les dépenses compensatoires qui ont été évaluées sur le bassin de la Sambre. Les méthodes retenues sont indiquées dans la dernière colonne : M1 pour la méthode de recensement des dépenses engagées ; M2 pour la méthode des coûts unitaires (cf. rapport méthodologique).

*Tableau 27 : Dépenses compensatoires évaluées sur le bassin de la Sambre*

	Intitulé de la dépense compensatoire	AE AP - Sambre
Préventifs	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	M1

Le tableau suivant présente :

- Pour chaque type de dépenses, une évaluation du montant annuel moyen ; et
- Les taux d'aides moyens retenues (pour la répartition des dépenses entre acteurs).

*Tableau 28 : Dépenses compensatoires annuelles estimées*

Type de dépenses compensatoires	Intitulé de la dépense compensatoire	Valeur retenue sur la période de référence	Année(s) de référence	Taux d'aide Agence /Office	Dépenses annuelles moyennes	% du total des dépenses
<b>Préventifs</b>	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	705 684 €	2010-2017	507 865 €	88 211 €	100%
<b>Montant annuel moyen des dépenses compensatoires estimées sur le bassin</b>					<b>88 211 €</b>	

Source : D'après les données de l'AEAP.

Les dépenses compensatoires engagées sur le bassin sont estimées à 88 000 € par an en moyenne sur la période 2013-2016, correspondant aux dépenses préventives de protection de captages.

Ces estimations sont à considérer avec précaution car elles ne sont pas exhaustives mais reflètent les dépenses pour lesquelles l'AEAP a pu fournir des données.

## 6.1.2 RESPONSABILITÉ DES PRESSIONS ET FINANCEMENT DES DÉPENSES ENTRE USAGERS

Lorsque les montants totaux des projets et les montants d'aides étaient disponibles, le taux d'aide moyen a pu être calculé. A défaut d'avoir ces deux données, un taux théorique a été estimé d'après les priorités données par le programme d'aides de l'agence. Ces taux ont été validés par chaque bassin. Les taux d'aides sont donc à considérer avec prudence.

### 6.1.2.1 Répartition de la responsabilité des pressions entre usagers

Les dépenses compensatoires ont été réparties entre les usagers responsables des pressions selon les estimations suivantes (tableau ci-dessous).

Tableau 29 : Répartition de la responsabilité des pressions entre usagers

	Intitulé de la dépense compensatoire	Ménages	APAD	Industriels	Agriculteurs
Préventifs	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	10% Fonction des pollutions domestiques		10 %	80 %
		8%	2%		

(\*) : Cf Tableau 30

*Note de lecture : La responsabilité des pressions, ayant nécessité la mise en place de périmètre de protection de captages pour l'usage AEP, est répartie entre : les ménages (8%), les APAD (2 %), par les industriels (10%) et les agriculteurs (80%).*

L'hypothèse retenue sur la répartition des pressions domestiques entre les ménages et les APAD est la suivante :

Tableau 30 : Répartition des pollutions domestiques entre ménages et APAD

Pollution domestique	Sambre
Ménages	80,0%
APAD	20,0%

Source : Etude de la récupération des coûts RMC, 2012, Cf. Rapport méthodologique

### 6.1.2.2 Répartition du financement des dépenses compensatoires entre usagers

Le financement des dépenses compensatoires est réparti entre les 3 sources suivantes : les aides de l'Agence de l'eau ; les aides publiques des co-financeurs (Etat, départements, régions) et l'autofinancement. Chacune de ces sources de financement est répartie entre les catégories d'usagers selon les clés de répartition indiquées dans le graphique ci-dessous :

Coût total de la dépense compensatoire		
<b>Aides de l'Agence de l'eau RMC</b>	<b>Subventions (Départements, régions, Etat, Europe)</b>	<b>Part d'autofinancement</b>
<i>Clef de répartition : Au prorata des redevances perçues par chaque catégorie d'utilisateur</i>	<i>Clef de répartition : 100% porté par le contribuable</i>	<i>Clef de répartition : Au cas par cas, selon la nature de la dépense</i>

La part d'autofinancement correspond au solde des dépenses une fois l'ensemble des aides perçues (aides Agence/Office et de l'eau et aides des co-financeurs Etat/département/région/Europe). La part totale des aides est plafonnée à 80% : les maîtres d'ouvrages financent à minima 20% de la dépense compensatoire.

### Ventilation des aides de l'Agence de l'eau entre acteurs

La part des dépenses compensatoires prises en charge par l'Agence de l'eau est la suivante :

Tableau 31 : Hypothèses des taux d'aides versées par l'Agence de l'Eau

Type de dépense compensatoire	Intitulé de la dépense compensatoire	Taux d'aide Agence	Dépenses annuelles	Part Agence de l'eau
Préventifs	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	72%	88 211 €	63 483 €

La répartition, entre les différents acteurs, des aides de l'Agence de l'eau pour le financement des dépenses compensatoires est la suivante sur le district Sambre:

Tableau 32 : Montant des redevances versées par catégorie d'usager

Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	TOTAL
385 980	84 808	626 852	68 613	1 166 253
33,1%	7,3%	53,7%	5,9%	100 %

### Les autres subventions publiques

Nous avons retenu l'hypothèse d'un financement complémentaire de 20% au financement de l'Agence de l'eau (hypothèse retenue au cycle précédent par le bassin AERM&C).

### La part d'autofinancement

La part d'autofinancement complète les financements par l'Agence de l'eau et les subventions publiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la part d'autofinancement portée par chaque catégorie d'usager, selon la nature de la dépense compensatoire :

Tableau 33 : Hypothèses de répartition de l'autofinancement par usager

Répartition de l'autofinancement des dépenses compensatoires		Ménages	APAD	Industriels	Agriculteurs
Préventifs	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	Au prorata des volumes consommés sur le bassin			

Hypothèses retenues :

- L'autofinancement des protections de captages est porté par les services collectifs d'eau potable et donc réparti entre les usagers au prorata des volumes consommés sur le bassin.

Tableau 34 : Volumes d'eau consommé par catégorie d'usager

Alimentation en eau potable	Sambre	
	Volume consommé en millions de m <sup>3</sup>	%
Ménages	807	62,0%
APAD	112	15,5%
Industrie	122	22,5%

Source : Agence de l'eau AP

### 6.1.3 SYNTHÈSE DES TRANSFERTS DES DÉPENSES COMPENSATOIRES

La synthèse des transferts entre usagers est présentée dans le tableau ci-dessous :

- Les transferts reçus, au prorata de la répartition des responsabilités (cf. tableau 1) ;
- Les transferts payés, ventilés entre usagers selon la clef de répartition du financement des dépenses engagées ;
- Le solde entre ces deux transferts.

*Tableau 35 : Synthèse des transferts entre usagers pour le financement des dépenses compensatoires*

Type de dépense compensatoire	Intitulé de la dépense compensatoire	Transferts reçus				Transferts payés					Solde transferts reçus - transferts payés				
		menages	APAD	industriels	agriculteurs	menages	APAD	industriels	agriculteurs	contribuables	menages	APAD	industriels	agriculteurs	contribuables
Préventifs	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	7 057 €	1 764 €	8 821 €	70 568 €	31 945 €	7 350 €	38 095 €	3 735 €	7 085 €	- 24 888 €	- 5 586 €	- 29 274 €	66 834 €	- 7 085 €
	TOTAL	7 057 €	1 764 €	8 821 €	70 568 €	31 945 €	7 350 €	38 095 €	3 735 €	7 085 €	- 24 888 €	- 5 586 €	- 29 274 €	66 834 €	- 7 085 €



Sur le périmètre des dépenses compensatoires ayant fait l'objet d'une évaluation monétaire :

- Les usagers industriels sont responsables, par les pressions qu'ils exercent, de 10% des dépenses engagées, et contribuent à hauteur de 43% pour le financement de celles-ci ;
- Les usagers agricoles sont à l'origine de 80% des pressions mais ne contribuent qu'à hauteur de 4% au financement des dépenses compensatoires ;
- Les ménages, les APAD et l'utilisateur contribuable sont à l'origine des pressions à hauteur de 10%, alors qu'ils financent les dépenses compensatoires à hauteur de 53%. En ce sens, ils sont contributeurs nets.

## 6.2 ESTIMATION DES AUTRES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Les autres coûts environnementaux correspondent aux coûts (dégradations) subits par l'« acteur » environnement, et n'ayant pas été compensées, c'est-à-dire n'ayant pas fait l'objet d'une dépense effective.

### 6.2.1 EVALUATION MONÉTAIRE DES AUTRES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

**Note au lecteur** : Comme indiqué en préambule de ce rapport, l'harmonisation des méthodes d'évaluation sur l'ensemble des districts hydrographiques a conduit quelques fois à retenir des méthodes différentes de celles précédemment utilisées par district sur le précédent cycle. Il convient donc de lire les résultats présentés ci-dessous avec précautions, notamment en ayant à l'esprit les éléments suivants :

- Le temps de réponse du milieu naturel : il peut y avoir un laps de temps significatif entre le moment où des actions ont été entreprises pour l'amélioration du bon état et l'apparition des impacts de ces actions sur les milieux aquatiques, et par conséquent, l'atteinte du bon état. La méthode d'évaluation des impacts environnementaux ne tient pas compte de ces effets de latence.
- Dans notre évaluation, l'évolution des coûts de l'atteinte du bon état des masses d'eau est supposé linéaire. Cette hypothèse n'est pas forcément en adéquation avec la réalité.
- L'ensemble des résultats présentés ci-dessous correspondent à des ordres de grandeurs et ne doivent être surinterprétés et termes d'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques.

L'hypothèse retenue pour l'évaluation des autres coûts environnementaux est la moyenne annuelle des coûts des deux Programme De Mesure (PDM) 2016-2021 et 2022-2027. L'extrapolation du PDM 2022-2027 est calculé en considérant :

- Le cout de l'amélioration d'un point de pourcentage du bon état des masses d'eau superficielles, en rapportant le cout du PDM 2016-2021 au point de pourcentage d'amélioration du bon état escompté entre 2016 (état constaté 2015) et 2021 (état escompté 2021).
- L'écart au bon état des masses d'eau superficielles, en considérant l'état escompté des masses d'eau en 2021.

La méthodologie détaillée du calcul est explicitée dans le rapport méthodologique commun à l'ensemble des bassins hydrographiques. Le tableau suivant détaille les hypothèses retenues pour le calcul :

Tableau 36 : Montants retenus pour estimer les autres coûts environnementaux

	BE constaté 2015	objectif 2021	cout PDM 2016-2021	Cout 1pt % BE	Ecart à l'obj (pts %)	cout enviro. Total (milliard d'euros)	cout enviro annuel (milliard d'euros)
Sambre	8%	42%	0,097	0,003	58	0,27	0,022

\* : Estimations

Le montant des autres coûts environnementaux sur le bassin de la Sambre s'élève à 27 M€ /an. Il est assimilé à une contribution de l'acteur environnement, n'ayant pas fait l'objet de flux monétaire pour le compenser.

## 6.2.2 RESPONSABILITÉ DES ACTEURS

L'hypothèse retenue pour répartir la responsabilité des pressions entre acteurs est celle d'une répartition au prorata du financement du programme du dernier PDM. En d'autres termes, il est supposé que les efforts financiers engagés via les aides reflètent le niveau de pression exercé par les usagers. Pour le bassin de la Sambre, cette répartition est la suivante :

Tableau 37 : Hypothèses de responsabilité des acteurs pour les autres coûts environnementaux

Bassin	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Environnement
Sambre	28%	7%	31%	15%	20%

## 6.3 SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Le coût total des dommages environnementaux sur le bassin de la Sambre s'élève approximativement à 22,2 millions d'euros par an, dont 0,88 M€ /an au titre des dépenses compensatoires et 22,1 M€ /an pour les autres coûts environnementaux.

Ces coûts correspondent à une contribution (*i.e. un transfert*) de l'« acteur Environnement », au profit des usagers (bénéficiaires), dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 38 : Synthèse de l'évaluation des coûts environnementaux

	Ménages	Agriculture	Industrie	APAD	Environnement	Contribuable
solde net (en M€)						
Dépenses compensatoires	- 0,02	0,07	- 0,03	- 0,00	-	- 0,02
Autres couts enviro.	6,1	3,2	6,8	1,6	- 22,1	4,4
	6,1	3,3	6,7	1,6	- 22,1	4,4

### Les limites de l'exercice

Ces résultats doivent être interprétés avec beaucoup de précaution pour les raisons suivantes :

- Le périmètre des dépenses compensatoires n'est pas exhaustif. Seules les dépenses compensatoires jugées significatives et pour lesquelles la donnée était disponible ont été évaluées ;
- Ces dépenses compensatoires ne prennent pas en compte les dépenses effectuées par les autres organismes que l'agence de l'eau ;
- La responsabilité pressions exercées par les acteurs n'est pas toujours clairement identifiée ;

- Les évaluations reposent sur une série d'hypothèses qui doivent être affinées et précisées.

Les résultats obtenus doivent, par conséquent, être considérés comme des **ordres de grandeur**. Ils doivent permettre d'éclairer les décideurs publics sur l'ampleur des externalités négatives des usages de l'eau et apporter un éclairage sur le niveau d'application du principe pollueur-payeur.

## 7. Les taux de récupération des coûts par usager

Le taux de récupération des coûts mesure le rapport des transferts payés sur les transferts reçus. Pour chaque catégorie d'usager, nous avons calculé deux taux de récupération des coûts.

- Un taux de récupération des coûts, **hors coûts environnementaux**, comprenant les dépenses des usagers pour les services collectifs, auxquels s'ajoutent les coûts pour compte propre ainsi que la totalité des transferts payés et des transferts reçus.
- Un deuxième taux comprenant les mêmes éléments que le premier, **avec les coûts environnementaux**.

$$\begin{aligned} \text{Taux de récupération des coûts par usager} &= \frac{\text{Sommes payées pour les services + Transferts payés}}{\text{Sommes payées pour les services + Transferts reçus}} \\ \text{Taux de récupération des coûts par usager} &= \frac{\text{Sommes payées pour les services + Transferts payés + Coûts environnementaux payés}}{\text{Sommes payées pour les services + Transferts payés reçus + Coûts environnementaux reçus}} \end{aligned}$$

Le tableau ci-dessous présente un état des lieux de la totalité des transferts payés et reçus par catégorie d'usager.

Million d'€	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement	TOTAL	Fonctionnement Agence
<b>Services collectifs</b>	<b>20,6</b>	<b>5,2</b>	<b>7,5</b>	-	-	-	-	
Coûts de fonctionnement	11,8	2,9	4,3					
CCF (Médinane)	8,9	2,2	3,2					
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>2,23</b>	-	<b>17,19</b>	<b>3,40</b>	-	-	<b>22,81</b>	
<b>Assainissement non collectif</b>	<b>2,23</b>	-	<b>17,19</b>	-	-	-	<b>20,89</b>	
<i>Coûts de fonctionnement</i>	0,39						0,39	
CCF	1,83						1,83	
<b>Epuration industriels</b>	-	-	<b>2,88</b>	-	-	-	<b>2,88</b>	
<i>Coûts de fonctionnement</i>			2,25				2,25	
CCF			0,63				0,63	
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	-	-	<b>14,31</b>	-	-	-	<b>14,31</b>	
<i>Total Coûts de Fonctionnement + CCF</i>			14,31				14,31	
							-	
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	-	-	-	<b>3,39</b>	-	-	<b>3,39</b>	
<i>Coûts de fonctionnement</i>				2,39			2,39	
CCF				1,01			1,01	
<b>Irrigation</b>	-	-	-	<b>0,01</b>	-	-	<b>0,01</b>	
<i>Coûts de fonctionnement</i>				0,00			0,00	
CCF				0,00			0,00	
<b>Transferts payés</b>	<b>4,21</b>	<b>1,02</b>	<b>0,89</b>	<b>0,07</b>	<b>2,31</b>	-	<b>8,53</b>	-
Redevances	3,68	0,91	0,63	0,02			5,23	
<i>Dont contribution à la solidarité interbassin</i>	0,05	0,01	0,08	0,01			0,14	
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)					0,20		0,20	
Subventions contribuable non identifiées					0,09		0,09	
Transferts via la taxe VNF	0,18	0,05	0,21	0,01			0,45	
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales					1,43		1,43	
Transferts budget général - Budget annexe					0,56		0,56	
Programmes exceptionnels d'investissement							-	
Transferts via la TGAP	0,09		0,01				0,10	
AFD - préfinancements							-	
AFD - prêts bonifiés							-	
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	0,00			0,04			0,05	
Aides FEADER (Water efficiency)					0,07		0,07	
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	0,26	0,06	0,04	0,00			0,37	

Million d'€	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement	TOTAL	Fonctionnement Agence
<b>Transferts reçus</b>	<b>2,54</b>	<b>0,64</b>	<b>1,47</b>	<b>-0,17</b>	<b>0,46</b>	<b>0,98</b>	<b>5,93</b>	<b>2,55</b>
Aides Agences	0,74	0,19	0,82	0,39		0,53	2,67	-
Aide fonctionnement agence							-	2,55
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,12	0,03	0,05				0,20	
Subventions contribuable non identifiées	0,05	0,01	0,02				0,09	
AFD- Préfinancements							-	
AFD - prêts bonifiés							-	
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	0,89	0,22	0,32				1,43	
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,35	0,09	0,13				0,56	
<i>Programmes exceptionnels d'investissement</i>							-	
Solidarité interbassins							-	
Redevance phytosanitaire (ONEMA)				0,01			0,01	
Aides FEADER (Water efficiency)				0,07			0,07	
TGAP					0,10		0,10	
VNF						0,45	0,45	
Epandage des boues	0,39	0,10	0,14	-0,63			-	
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)					0,37		0,37	
<b>Solde transferts payés - transferts reçus</b>	<b>1,67</b>	<b>0,38</b>	<b>-0,58</b>	<b>0,24</b>	<b>1,88</b>	<b>-0,98</b>	<b>2,60</b>	<b>-2,55</b>
	<b>Contributeur Net</b>	<b>Contributeur Net</b>	<b>Bénéficiaire Net</b>	<b>Bénéficiaire Net</b>	<b>Contributeur Net</b>	<b>Bénéficiaire Net</b>		
<b>Coût environnementaux</b>	<b>-6,12</b>	<b>-1,58</b>	<b>-6,74</b>	<b>-3,29</b>	<b>-4,39</b>	<b>22,11</b>	<b>TOTAL</b>	
<b>Transferts payés</b>								
<i>Dép. compensatoires payées</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,1	
<i>Autres coûts environnementaux</i>	-	-	-	-	-	22,1	22,1	
<b>Transferts reçus</b>								
<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>	0,0	0,0	0,0	0,1	-	-	0,1	
<i>Autres coûts environnementaux</i>	6,1	1,6	6,8	3,2	4,4	-	22,1	

## Bilan Ménages – Usager domestique

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	106,6%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	85,9%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	
<b>Services collectifs</b>	<b>Ménages</b>
	20,6
Coûts de fonctionnement	11,77
CCF (Médiane)	8,87
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>2,23</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	<b>2,23</b>
Coûts de fonctionnement	0,39
CCF	1,83
<b>Epuration industriels</b>	<b>-</b>
Coûts de fonctionnement	
CCF	
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	<b>-</b>
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	
	-
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	<b>-</b>
Coûts de fonctionnement	
CCF	
<b>Irrigation</b>	<b>-</b>
Coûts de fonctionnement	
CCF	
<b>Transferts payés</b>	<b>4,21</b>
Redevances	3,68
Dont contribution à la solidarité interbassin	0,05
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	
Subventions contribuable non identifiées	
Transferts via la taxe VNF	0,18
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	
Transferts budget général - Budget annexe	
Programmes exceptionnels d'investissement	
Transferts via la TGAP	0,09
AFD - préfinancements	
AFD - prêts bonifiés	
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	0,00
Aides FEADER (Water efficiency)	
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	0,26
<b>Transferts reçus</b>	<b>2,54</b>
Aides Agences	0,74
Aide fonctionnement agence	
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,12
Subventions contribuable non identifiées	0,05
AFD- Préfinancements	
AFD - prêts bonifiés	
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	0,89
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,35
Programmes exceptionnels d'investissement	
Solidarité interbassins	
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	
Aides FEADER (Water efficiency)	
TGAP	
VNF	
Epanchage des boues	0,39
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>1,67</b>
	<b>Contributeur Net</b>
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-6,12</b>
<b>Transferts payés</b>	
Dép. compensatoires payées	0,03
Autres coûts environnementaux	-
<b>Transferts reçus</b>	
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	0,01
Autres coûts environnementaux	6,14

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts, de l'utilisateur domestique est de 106,6%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont inférieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégrade à 85,9%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement		<b>106,6%</b>
Avec Coûts environnementaux		<b>85,9%</b>

NR – Non renseigné



## Bilan Usager APAD

<b>Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux</b>	<b>106,5%</b>
<b>Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux</b>	<b>83,8%</b>
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	APAD
<b>Services collectifs</b>	<b>5,2</b>
Coûts de fonctionnement	2,94
CCF (Médiane)	2,22
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>-</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	<b>-</b>
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Epuration industriels</b>	<b>-</b>
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	<b>-</b>
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	-
-	-
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	<b>-</b>
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Irrigation</b>	<b>-</b>
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Transferts payés</b>	<b>1,02</b>
Redevances	0,91
Dont contribution à la solidarité interbassin	0,01
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	
Subventions contribuable non identifiées	
Transferts via la taxe VNF	0,05
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	
Transferts budget général - Budget annexe	
Programmes exceptionnels d'investissement	
Transferts via la TGAP	
AFD - préfinancements	
AFD - prêts bonifiés	
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	
Aides FEADER (Water efficiency)	
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	0,06
<b>Transferts reçus</b>	<b>0,64</b>
Aides Agences	0,19
Aide fonctionnement agence	
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,03
Subventions contribuable non identifiées	0,01
AFD - Préfinancements	
AFD - prêts bonifiés	
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	0,22
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,09
Programmes exceptionnels d'investissement	
Solidarité interbassins	
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	
Aides FEADER (Water efficiency)	
TGAP	
VNF	
Epannage des boues	0,10
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>0,38</b>
	<b>Contributeur Net</b>
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-1,58</b>
<b>Transferts payés</b>	
Dép. compensatoires payées	0,01
Autres coûts environnementaux	-
<b>Transferts reçus</b>	
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	0,00
Autres coûts environnementaux	1,58

- Le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'utilisateur APAD est de 106,5%. Les transferts payés par les usagers APAD sont inférieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégrade à 83,8%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement		<b>106,5%</b>
Avec Coûts environnementaux		<b>83,8%</b>

NR – Non renseigné

## Bilan Usager Industriel

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	97,8%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	77,8%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Industrie
<b>Services collectifs</b>	<b>7,50</b>
Coûts de fonctionnement	4,28
CCF (Médiane)	3,22
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>17,19</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	<b>-</b>
Coûts de fonctionnement	
CCF	
<b>Epuration industriels</b>	<b>2,88</b>
Coûts de fonctionnement	2,25
CCF	0,63
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	<b>14,31</b>
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	14,31
-	
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	<b>-</b>
Coûts de fonctionnement	
CCF	
<b>Irrigation</b>	<b>-</b>
Coûts de fonctionnement	
CCF	
<b>Transferts payés</b>	<b>0,89</b>
Redevances	0,63
Dont contribution à la solidarité interbassin	0,08
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	
Subventions contribuable non identifiées	
Transferts via la taxe VNF	0,21
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	
Transferts budget général - Budget annexe	
Programmes exceptionnels d'investissement	
Transferts via la TGAP	0,01
AFD - préfinancements	
AFD - prêts bonifiés	
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	
Aides FEADER (Water efficiency)	
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	0,04
<b>Transferts reçus</b>	<b>1,47</b>
Aides Agences	0,82
Aide fonctionnement agence	
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,05
Subventions contribuable non identifiées	0,02
AFD- Préfinancements	
AFD - prêts bonifiés	
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	0,32
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,13
Programmes exceptionnels d'investissement	
Solidarité interbassins	
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	
Aides FEADER (Water efficiency)	
TGAP	
VNF	
Epanchage des boues	0,10
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-0,38</b>
	<b>Bénéficiaire Net</b>
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-6,74</b>
<b>Transferts payés</b>	
Dép. compensatoires payées	0,04
Autres coûts environnementaux	-
<b>Transferts reçus</b>	
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	0,01
Autres coûts environnementaux	6,77

- **Le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'utilisateur industriel est de 97,8%.** Les transferts payés par les usagers domestiques sont supérieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégrade à 77,8%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement		<b>97,8%</b>
Avec Coûts environnementaux		<b>77,8%</b>

NR – Non renseigné

## Bilan Usager Industriel + APAD

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	99,4%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	78,9%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Indus + APAD
<b>Services collectifs</b>	<b>12,66</b>
Coûts de fonctionnement	7,22
CCF (Médiane)	5,44
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>17,19</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Epuration industriels</b>	<b>2,88</b>
Coûts de fonctionnement	2,25
CCF	0,63
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	<b>14,31</b>
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	14,31
-	-
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Irrigation</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Transferts payés</b>	<b>1,91</b>
Redevances	1,54
Dont contribution à la solidarité interbassin	0,09
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	0,26
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	0,01
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	0,11
<b>Transferts reçus</b>	<b>2,11</b>
Aides Agences	1,01
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,08
Subventions contribuable non identifiées	0,03
AFD- Préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	0,54
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,21
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Solidarité interbassins	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epanchage des boues	0,24
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-0,20</b>
	<b>Bénéficiaire Net</b>
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>- 8,32</b>
<b>Transferts payés</b>	-
Dép. compensatoires payées	0,05
Autres coûts environnementaux	-
<b>Transferts reçus</b>	-
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	0,01
Autres coûts environnementaux	8,35

- **Le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'utilisateur industriel est de 99,4%.** Les transferts payés par les usagers domestiques sont supérieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégrade à 78,9%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement		<b>99,4%</b>
Avec Coûts environnementaux		<b>78,9%</b>

NR – Non renseigné

## Bilan Usager Agricole

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	107,4%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	53,3%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	
Agriculture	
<b>Services collectifs</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF (Médiane)	-
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>1,47</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	-
Coûts de fonctionnement	
CCF	
<b>Epuration industriels</b>	-
Coûts de fonctionnement	
CCF	
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	-
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	
-	
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	<b>3,39</b>
Coûts de fonctionnement	2,39
CCF	1,01
<b>Irrigation</b>	<b>0,01</b>
Coûts de fonctionnement	0,00
CCF	0,00
<b>Transferts payés</b>	<b>0,07</b>
Redevances	0,02
Dont contribution à la solidarité interbassin	0,01
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	
Subventions contribuable non identifiées	
Transferts via la taxe VNF	0,01
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	
Transferts budget général - Budget annexe	
Programmes exceptionnels d'investissement	
Transferts via la TGAP	
AFD - préfinancements	
AFD - prêts bonifiés	
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	0,04
Aides FEADER (Water efficiency)	
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	0,00
<b>Transferts reçus</b>	<b>-0,17</b>
Aides Agences	0,39
Aide fonctionnement agence	
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	
Subventions contribuable non identifiées	
AFD- Préfinancements	
AFD - prêts bonifiés	
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	
Programmes exceptionnels d'investissement	
Solidarité interbassins	
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	0,01
Aides FEADER (Water efficiency)	0,07
TGAP	
VNF	
Epannage des boues	-0,63
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>0,24</b>
	<b>Contributeur Net</b>
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-3,29</b>
<b>Transferts payés</b>	
Dép. compensatoires payées	0,00
Autres coûts environnementaux	-
<b>Transferts reçus</b>	
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	0,07
Autres coûts environnementaux	3,22

- Le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'utilisateur agricole est de 107,4%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont supérieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégrade à 53,3%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement		<b>107,4%</b>
Avec Coûts environnementaux		<b>53,3%</b>

NR – Non renseigné



## Bilan Contribuable

Les transferts payés et reçus par le Contribuable sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)		Contribuable
<b>Transferts payés</b>		<b>2,34</b>
	Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,20
	Subventions contribuable non identifiées	0,09
	Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	1,43
	Transferts budget général - Budget annexe	0,56
	Aides FEADER	0,07
<b>Transferts reçus</b>		<b>0,46</b>
	TGAP	0,10
	Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	0,37
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>		<b>1,88</b>
		<b>Contributeur Net</b>
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>		<b>-4,4</b>
<b>Transferts payés</b>		
	Dép. compensatoires payées	0,01
	Autres coûts environnementaux	-
<b>Transferts reçus</b>		
	Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	-
	Autres coûts environnementaux	4,40

- Le Contribuable finance les services liés à l'eau à travers les subventions versées par les Conseils départementaux, les conseils Régionaux, l'Etat et l'Europe. Ces contributions sont estimées à 2,34 M€ par an et réparties selon les indications du tableau ci-dessus. Les subventions non identifiées, correspondent à des écritures budgétaires sans précision sur la source de la subvention.
- Les transferts reçus correspondent à une partie de la réaffectation de la TGAP lessive et granulats.
- Le solde positif de 1,88 M€ de ces transferts indique que le Contribuable est contributeur net au financement des services liés à l'eau.
- Sur les coûts environnementaux, le contribuable finance des dépenses compensatoires dont les autres usagers sont responsables.

## Bilan Environnement

Les transferts payés et reçus par l'utilisateur environnement sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)		Environnement
Transferts reçus		0,98
	Aides Agences	0,53
	VNF	0,45
Solde : (transferts payés - transferts reçus)		-0,98
		<b>Bénéficiaire Net</b>
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)		22,1
Transferts payés		
	Dép. compensatoires payées	-
	Autres coûts environnementaux	22,11
Transferts reçus		
	Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	-
	Autres coûts environnementaux	-

- L'environnement est acteur contributeur aux services liés à l'eau au sens où il subit des dégradations qui ne sont pas compensées.
- Les dégradations des ressources en eau et des milieux aquatiques non compensées ont été évaluées à l'aune des dépenses annuelles nécessaires au rétablissement du bon état des masses d'eau.

## Bilan Navigation

- Il n'a pas été mené d'analyse par district pour les usages navigation. Les évaluations des coûts des usages de l'eau pour la navigation et leurs financements n'ont pas donc pas été intégrés dans les calculs des taux de récupération des coûts par usager et par district.
- Néanmoins, à l'échelle nationale, le taux de récupération des coûts de l'usage navigation est estimé à 73%.

## Bilan Hydroélectricité

- Il n'a pas été mené d'analyse par district pour l'usage hydroélectricité. Seuls les coûts des usages de l'eau pour le refroidissement des centrales hydroélectriques ont été intégrés dans le calcul des usages de l'eau des industriels.
- Les évaluations des coûts des usages de l'eau de l'hydroélectricité et leurs financements n'ont pas été intégrés dans les calculs des taux de récupération des coûts par usager et par district. A l'échelle nationale, le taux de récupération des coûts de l'usage navigation est supérieur à 100%.

## 8. Annexes

### 8.1 ANNEXE 1 : RÉPARTITION ENTRE USAGERS DES LIGNES DE PROGRAMMES DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

Tableau 39 : Clés de répartition par usager et par ligne de programme pour le bassin de la Sambre

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Environnement	Fct Agence
11	61%	15%	23%			
12	61%	15%	23%			
13			100%			
14	-	-	-	-	-	-
15	20%	5%	20%	55%		
17	62%	15%	23%			
18				100%		
19	-	-	-	-	-	-
21	21%	5%	41%	33%		
23	55%	14%	23%	3%	5%	
24			2%	2%	96%	
25	62%	15%	23%			
29	25%	25%	25%	25%		
31	25%	25%	25%	25%		
32	25%	25%	25%	25%		
33	25%	25%	25%	25%		
34	25%	25%	25%	25%		
41						100%
42						100%
43						100%
44						100%
45						100%
48						100%
49						100%

Les aides attribuées aux collectivités pour les services collectifs d'eau et d'assainissement ont été réparties entre les usagers au prorata des volumes d'eau potable consommés et des rejets.

Tableau 40: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin de la Sambre

	Ratio AEP	Ratio AC
Ménages	62,0%	62,0%
APAD	15,5%	15,5%
Industrie	22,5%	22,5%

Source : Estimation de l'Agence de l'eau (EDL 2013) à partir des facturations AEP

## 8.2 ANNEXE 2 : ANALYSE DES FLUX AIDES-REDEVANCES SUR LE DISTRICT DE LA SAMBRE

### 8.2.1 LE BUDGET EMPLOIS-RESSOURCES SUR LE DISTRICT DE LA SAMBRE

Les ressources de l'Agence proviennent des redevances payées par les usagers et représentent un total de **5,3M€**, en moyenne annuelle sur la période 2013-2016. On comptabilise ici l'ensemble des redevances (y compris la redevance phytosanitaire- Pollutions diffuses qui est en partie reversée à l'AFB)<sup>9</sup>.

Les principaux emplois de ces ressources sont les aides versées aux usagers, comprenant les subventions et 10% des avances remboursables (équivalent-subventions). Ces emplois représentent un total de **2,6M€<sup>10</sup>**.

Le solde de **3,3M€** se compose des éléments suivants :

- Les dépenses de fonctionnement de l'agence : Comprennent les dépenses courantes et autres dépenses de l'agence qui correspondent aux lignes de programme 41 à 49, pour un total de **2,6M€/an**. (Source : Jaune 2018).
- Le prélèvement pour le budget de l'Etat : Prélèvements annuels sur le fonds de roulement de l'agence au profit du budget général de l'Etat, qui s'élèvent à **0,4M€/an**.
- Le reversement à l'AFB – ex ONEMA, qui comprend plusieurs composantes :
  - o La contribution à l'AFB : **0,4M€/an**
  - o Le reversement Ecophyto à l'AFB : **0,01M€/an** qui est reversé par l'AFB aux agriculteurs.

Tableau 41: Budget Emplois - Ressources de l'agence de l'eau

	Ressources (source données Agence)	Emplois (source Jaunes 2018)	Solde
Ménages	3,7	0,7	-2,9
APAD	0,9	0,2	-0,7
Industrie	0,6	0,8	0,2
Agriculture (dont Ecophyto)	0,1	0,4	0,3
Environnement		0,5	0,5
Fonctionnement agence		2,6	2,6
Etat		0,4	0,4
Reversement AFB		0,4	0,4
<i>Dont contribution AFB</i>		0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>5,3</b>	<b>6,0</b>	<b>0,7</b>

<sup>9</sup> Source : les données proviennent des bases redevance de l'agence.

<sup>10</sup> Source : les données proviennent du Jaune de 2018 (Autorisations de programme 2013 à 2016)

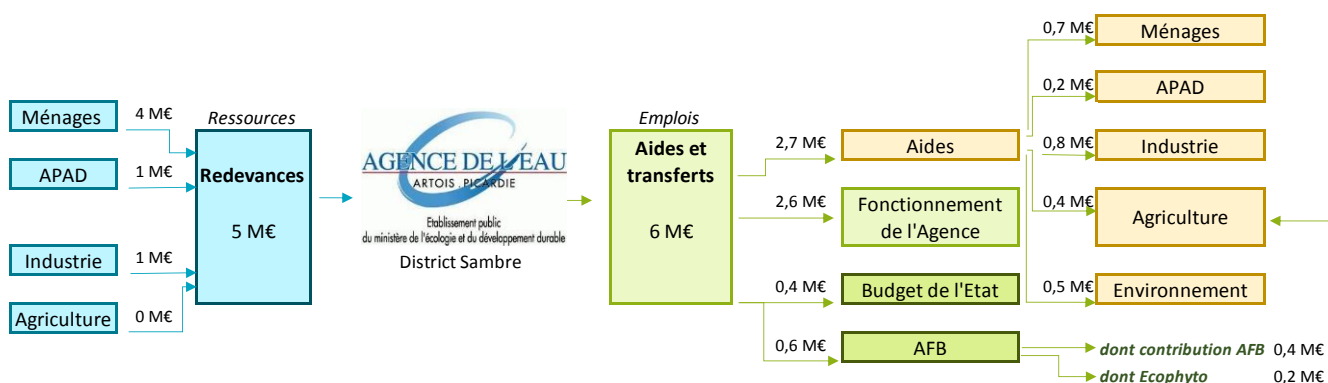
## 8.2.2 ANALYSE DES FLUX ENTRE USAGERS VIA LE SYSTÈME AIDES- REDEVANCES DE L'AGENCE

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des contributions des usagers et des aides perçues (l'ensemble des chiffres sont présentés en M€/an, moyenne annuelle sur la période 2013-2016) :

Tableau 42: Synthèse des flux entre usagers via le système aides-redevances de l'agence

	Redevances	Aides	Solde
Ménages	3,68	0,74	-2,94
APAD	0,91	0,19	-0,72
Industrie	0,63	0,82	0,19
Agriculture (dont Ecophyto)	0,06	0,40	0,34
Environnement	-	0,53	0,53
Fonctionnement		2,55	2,55
<b>Total</b>	<b>5,28</b>	<b>5,23</b>	<b>-0,05</b>

Ces flux sont récapitulés dans le schéma suivant :



Note de lecture du graphique : A titre d'illustration, les ménages contribuent à hauteur de 10,2 M€ sous la forme de redevances payées à l'Agence de l'eau, et bénéficient pour environ 9 M€ d'aides. Ils sont donc contributeurs nets.

Le tableau ci-dessous décrit les transferts entre usagers au sein du système « Agence de l'eau Artois Picardie » sur le district de la Sambre. Les ménages et APAD présentent un solde positif, ils sont contributeurs nets. Les industriels, agriculteurs et l'utilisateur environnement présentent un solde négatif (bénéficiaires nets). Apparaissent également les versements de l'agence vers l'Etat (Contribuable), vers l'AFB ainsi que les dépenses de fonctionnement de l'Agence. Le poste « autres dépenses » inclut la différence issue du solde global aides-redevances.

	Contributeurs					Total	Part des bénéficiaires
	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture (dont ecophyto)	Autres dépenses		
<b>Bénéficiaires</b>	Ménages	0,7	-	-	-	0,7	14%
	APAD	-	0,2	-	-	0,2	4%
	Industrie	0,1	0,0	0,6	-	0,8	15%
	Agriculture (dont Ecophyto)	0,2	0,1	-	0,1	0,4	8%
	Environnement	0,4	0,1	-	-	0,5	10%
	Dépenses de fonctionnement	1,7	0,4	-	-	2,6	48%
	Etat (Contribuable)	0,2	0,1	-	-	0,4	7%
	AFB	0,3	0,1	-	-	0,4	8%
	Autres dépenses	-	-	-	-	-0,7	-14%
	<b>Total</b>	<b>3,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>5,28</b>	<b>100%</b>
	<b>Part des contributions</b>	<b>70%</b>	<b>17%</b>	<b>12%</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>	

